

Le Premier Ministre

Paris, le 23 JAN. 2013

- 114 / 13 / 99

à

Madame la ministre du commerce extérieur

Objet : lettre de cadrage pour la transition écologique pour l'année 2013

La Conférence environnementale des 14 et 15 septembre derniers a permis de dégager de premières priorités pour engager notre pays dans la voie de la transition écologique. Le séminaire qui a réuni l'ensemble du Gouvernement le 4 décembre a permis de préciser les conditions de mise en œuvre du programme de travail qui en a découlé et d'orienter les thèmes des prochaines conférences annuelles.

Pour ce qui concerne votre département ministériel et pour l'année 2013, je vous demande en premier lieu de veiller à la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition écologique diffusée à l'issue de la Conférence environnementale.

Pour cela, vous vous assurerez, dans le prolongement de la « plateforme d'actions globale pour la responsabilité sociale et environnementale (RSE) », de la prise en compte du respect des normes sociales et environnementales dans les accords de libre échange. Vous défendrez une meilleure prise en compte des principes de la responsabilité sociale des entreprises dans les échanges internationaux, ainsi que dans les enceintes européennes et internationales. Vous soutiendrez l'extension du *reporting* en matière de RSE aux filiales des entreprises françaises et à leurs sous-traitants à l'étranger.

Vous vous attacherez également à contribuer, en lien avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, à la mobilisation des acteurs économiques dans la mise en œuvre de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et du protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages issus de leur utilisation (APA).

Plus généralement, au-delà des engagements découlant de la feuille de route, vous vous attacherez particulièrement à :

- 1- faciliter, en mobilisant à cette fin l'ensemble des leviers de votre ministère, la présence à l'export des entreprises françaises du secteur des éco-technologies et filières vertes. Vous veillerez notamment à :
 - faire connaître les techniques et produits innovants des sociétés françaises de ce secteur sur les marchés étrangers ;
 - mobiliser les services et missions économiques à l'étranger et l'assistance technique pour la veille sur les marchés, l'évolution des politiques publiques et l'accompagnement des entreprises françaises de ce secteur à l'export ;
 - en lien avec le ministère de l'économie et des finances, mobiliser autour de cette priorité les crédits export ;
 - soutenir le développement et la promotion de normes exigeantes ;
- 2- promouvoir la ville durable et le savoir-faire français en la matière, en lien avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, le ministère de l'égalité des territoires et du logement, le ministère du redressement productif et le ministère des affaires étrangères et avec le concours des acteurs économiques des différentes filières industrielles et de services concernées (écotechnologies – eau, air, déchets, traitement des sites et sols pollués – urbanisme, construction, efficacité énergétique et mobilité urbaine). Vous vous efforcerez, à cet effet, de fédérer et de structurer l'offre française à l'international ;
- 3- poursuivre la lutte contre les produits qui ne respectent pas les réglementations environnementales et l'accompagnement des acteurs économiques dans la mise en œuvre du droit de l'environnement ;
- 4- en lien avec le ministère de l'économie et des finances, prendre en compte la dimension environnementale et sociale dans les financements de projets à l'international (COFACE compte Etat) ;
- 5- mieux associer les parties prenantes, notamment les organisations professionnelles, les syndicats et les associations environnementales, aux réflexions concernant la politique commerciale et les positions portées par la France pour mieux concilier objectifs environnementaux et règles de concurrence.

Je vous demande en outre de veiller à la cohérence entre la politique de transition écologique que nous engageons et la négociation de politiques européennes dans votre champ de compétence. Je souhaite également que vous renforciez la formation continue des cadres dirigeants et leur sensibilisation aux enjeux de la transition écologique, afin qu'elle soit portée de manière cohérente par l'ensemble des acteurs publics.

Je vous invite également à mobiliser vos services en vue de l'engagement, dès le début de l'année 2013, de l'élaboration de la future stratégie nationale pour la transition écologique, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Elle devra, notamment, traduire le

cadre pluriannuel des Conférences environnementales et donner une cohérence d'ensemble à notre action.

A cette fin, je vous invite notamment à désigner sans délai un haut fonctionnaire pour le développement durable (HFDD) au sein de vos services.

L'atteinte de ces objectifs concourra à l'engagement de notre pays dans la voie de la transition écologique. Je compte sur votre appui et sur votre mobilisation pour que, dès 2013, nous avancions résolument en ce sens.



Jean-Marc AYRAULT

Le Premier Ministre

Paris, le

23 JAN. 2013

- 113 / 13 / 89

à

Madame la ministre de l'égalité des
territoires et du logement

Objet : lettre de cadrage pour la transition écologique pour l'année 2013

La Conférence environnementale des 14 et 15 septembre derniers a permis de dégager de premières priorités pour engager notre pays dans la voie de la transition écologique. Le séminaire qui a réuni l'ensemble du Gouvernement le 4 décembre a permis de préciser les conditions de mise en œuvre du programme de travail qui en a découlé et d'orienter les thèmes des prochaines conférences annuelles.

Pour ce qui concerne votre département ministériel et pour l'année 2013, je vous demande, en premier lieu, de veiller à la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition écologique diffusée à l'issue de la Conférence environnementale.

Pour cela, vous vous attacherez plus particulièrement à deux chantiers.

Le premier est celui du plan de rénovation énergétique qui doit être engagé pour rénover en priorité les logements les plus mal isolés. Ce chantier doit permettre de s'inscrire dans une trajectoire conduisant à mettre aux meilleures normes énergétiques un million de logements neufs et anciens par an à terme.

Dans ce cadre, je vous demande, en lien avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, de concevoir et mettre en œuvre un plan global, en optimisant les outils disponibles, d'une part, et en développant des financements innovants, d'autre part. A ce titre, vous devrez :

- accélérer le rythme des travaux de rénovation lourds sur le parc social, en renforçant l'aide apportée par l'éco-prêt logement social et en étudiant les pistes d'une amélioration des autres aides à la rénovation thermique du parc social, notamment le dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés bâties, avec le ministère de l'économie et des finances ;

- veiller à ce que l'Agence nationale de l'habitat (Anah) puisse conforter et renforcer son action en matière de lutte contre la précarité énergétique et contre l'habitat indigne et de traitement des copropriétés dégradées ;
- proposer les réformes de l'EcoPtz et du crédit d'impôt développement durable (CIDD) pour les orienter vers les rénovations lourdes dans une logique de simplicité, d'efficacité et d'équité ;
- travailler à l'élaboration de nouveaux systèmes de financement, impliquant l'intervention de tiers investisseurs ou financeurs pour décharger les propriétaires de l'avance des frais et prendre le relais des incitations publiques.

Le second chantier est celui qui consiste à placer les objectifs de préservation de la biodiversité et des continuités écologiques au cœur des politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

Dans ce cadre, je vous demande de renforcer les dispositifs d'observation de la consommation des espaces pour favoriser la densification et les outils permettant de freiner l'artificialisation nette des espaces agricoles et naturels. La traduction de cet objectif dans les documents d'urbanisme doit être efficace et opérationnelle.

Vous prendrez en compte ces préoccupations dans le cadre du projet de loi relatif à l'urbanisme et au logement qui sera déposé en 2013.

Vous vous attacherez également à participer à l'analyse des impacts de la fiscalité existante en matière d'urbanisme sur la consommation d'espace et vous proposerez les mesures correctrices, en cohérence avec les mesures réglementaires et en lien avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et le ministère de l'économie et des finances, pilotes pour la fiscalité environnementale ; vous participerez également au développement de nouveaux instruments économiques orientés vers l'incitation à la préservation des espaces non urbanisés.

Je souhaite, d'une manière générale, que vous formuliez, en concertation avec le ministère de l'économie et des finances et le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, des propositions, dans le courant de l'année 2013, sur des systèmes innovants de financement permettant de tirer pleinement parti, dans une logique de transition écologique et dans le champ qui est le vôtre, des dispositifs financiers récents, notamment la Banque publique d'investissement.

Par ailleurs, toujours en application des engagements de la feuille de route gouvernementale sur la transition écologique, vous vous attacherez à :

- répondre aux enjeux de développement des énergies renouvelables, notamment des éoliennes, par une mise en œuvre raisonnée de la protection des paysages, du patrimoine et des sites historiques ;
- accompagner la rénovation énergétique d'une vigilance particulière sur la qualité de l'air intérieur pour laquelle l'amélioration et la valorisation des connaissances comme la sensibilisation des différents acteurs doivent être amplifiés.

En outre, au-delà des engagements découlant de la feuille de route, vous me proposerez, dès le début de l'année 2013, en lien avec le ministère de l'écologie, du

développement durable et de l'énergie, une feuille de route vers la ville durable qui s'appuiera notamment sur le label Eco-quartier, accessible à tous les territoires, mettant l'accent sur le processus, la qualité de la démarche et la certification des résultats dans la durée. Vous appuierez les travaux menés par le ministère chargé du commerce extérieur, en lien également avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, le ministère des affaires étrangères et le ministère du redressement productif en vue de promouvoir à l'export une offre intégrée en matière de développement urbain durable, ce dernier devant devenir un axe stratégique au service de la reconquête de parts de marché, et donc d'accompagnement de la compétitivité des entreprises françaises à l'international. Vous participerez à l'élaboration d'un plan d'action sur ce sujet au cours du premier semestre. Vous vous impliquerez également dans la création de démonstrateurs de la ville durable, en lien notamment avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Vous vous attacherez également à promouvoir de nouvelles avancées dans le domaine, stratégique pour la transition écologique, du bâtiment. Je souhaite en particulier que vous puissiez :

- poursuivre les études en cours sur la performance environnementale des bâtiments neufs pour définir, pour fin 2013 ou début 2014, un label de performance énergétique et environnementale, tout en examinant, en lien avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, les convergences avec les travaux sur les évolutions de la réglementation énergétique ;
- définir, grâce aux travaux menés en 2013, un label pour les bâtiments à énergie positive (BEPOS) et, au-delà, orienter l'action vers une démarche globale de performance environnementale notamment pour permettre d'optimiser le recours aux énergies renouvelables, proposer une approche au niveau du quartier et de l'îlot urbain et prendre en compte l'énergie grise liée aux matériaux constituant le bâtiment ;
- veiller à la mise en œuvre des dispositifs permettant que les techniques issues des filières vertes locales soient valorisées et reconnues, en particulier en travaillant avec le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) sur l'amélioration des procédures d'évaluation des produits de construction s'y rapportant ;
- faciliter, en collaboration avec les autres ministères concernés, le développement de ces filières au niveau local, en particulier en mettant en relation l'offre avec la demande constructive, en donnant une visibilité sur ces filières aux professionnels de la construction et en veillant à une offre de formation adaptée, tant initiale que continue.

Dans le domaine de l'urbanisme, vous vous attacherez à promouvoir une approche qui intègre en amont les enjeux liés aux risques naturels. S'agissant de l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme, je souhaite que votre ministère me propose, conjointement avec le ministère de la justice et le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, une procédure contentieuse qui sécuriserait la procédure du « cas par cas », introduite dans les textes de transposition de la directive relative à l'incidence de certains plans et programmes sur l'environnement.

D'une manière générale, je vous demande en outre de veiller à la cohérence entre la politique de transition écologique que nous engageons et la négociation de politiques

européennes dans votre champ de compétence. Ainsi, la définition et la mise en œuvre de la politique d'égalité des territoires devra intégrer les préoccupations de transition écologique, notamment à l'occasion de l'accord de partenariat avec l'Union européenne que vous assurerez en lien étroit avec le ministère des affaires étrangères et à celle des contrats qui seront signés avec les collectivités territoriales.

Je souhaite également que vous renforciez la formation continue des cadres dirigeants et leur sensibilisation aux enjeux de la transition écologique, afin qu'elle soit portée de manière cohérente par l'ensemble des acteurs publics.

Je vous invite également à mobiliser vos services en vue de l'engagement, dès le début de l'année 2013, de l'élaboration de la future stratégie nationale pour la transition écologique, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Elle devra, notamment, traduire le cadre pluriannuel des Conférences environnementales et donner une cohérence d'ensemble à notre action.

A cette fin, je vous invite notamment à désigner sans délai un haut fonctionnaire pour le développement durable (HFDD) au sein de vos services.

L'atteinte de ces objectifs concourra à l'engagement de notre pays dans la voie de la transition écologique. Je compte sur votre appui et sur votre mobilisation pour que, dès 2013, nous avancions résolument en ce sens.



Jean-Marc AYRAULT

Le Premier Ministre

Paris, le 23 JAN. 2013

- 112 / 13 / SG

à

Monsieur le ministre des affaires étrangères

Objet : lettre de cadrage pour la transition écologique pour l'année 2013

La Conférence environnementale des 14 et 15 septembre derniers a permis de dégager de premières priorités pour engager notre pays dans la voie de la transition écologique. Le séminaire qui a réuni l'ensemble du Gouvernement le 4 décembre a permis de préciser les conditions de mise en œuvre du programme de travail qui en a découlé et d'orienter les thèmes des prochaines conférences annuelles.

Pour ce qui concerne votre département ministériel et pour l'année 2013, je vous demande en premier lieu de veiller à la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition écologique diffusée à l'issue de la Conférence environnementale. L'inscription de l'engagement de la France dans la transition écologique dans les cadres internationaux et européens ne pourra qu'en renforcer l'efficacité et la portée.

Votre action sera centrée autour de cinq axes, en lien avec les autres ministères concernés, notamment le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) :

- 1- Un engagement renforcé dans les grandes négociations internationales sur les enjeux environnementaux et climatiques :
 - vous poursuivrez un objectif européen de réduction d'émissions de gaz à effet de serre de 40 % en 2030 puis de 60 % en 2040 dans les prochaines discussions au sein des instances européennes, accompagné de l'introduction d'un mécanisme d'inclusion carbone pour les secteurs les plus exposés à la concurrence internationale ;
 - vous rechercherez un accord global lors de la Conférence des parties de 2015, que la France est candidate pour accueillir ;

- vous œuvrerez pour une prise en compte des émissions de l'aviation civile en favorisant une transition vers un système international. La France, qui fait partie du groupe de travail de haut niveau constitué à cette fin, contribuera activement aux travaux de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) dans l'objectif de parvenir en 2013 à un accord global ;
 - vous participerez aux réflexions engagées sur l'architecture du financement dans le domaine de l'environnement, notamment sur l'articulation entre le fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le futur fonds vert pour le climat ;
 - vous conforterez les engagements de la France en matière de protection de la biodiversité et des ressources naturelles, notamment au sein de la convention sur la diversité biologique, de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), des organisations régionales de pêche et dans les négociations sur la politique commune de pêche. La ratification du Protocole de Nagoya sera engagée rapidement. Le verdissement ambitieux du premier pilier de la politique agricole commune comme la mise en œuvre du second pilier y contribueront.
- 2- Le suivi et la mise en œuvre des conclusions politiques du Sommet Rio+20 en matière de développement durable :
- vous accorderez une priorité particulière au rehaussement du Programme des Nations-Unies pour l'environnement (PNUE), à la gouvernance du développement durable et à la protection de la biodiversité en haute mer et aux enjeux de protection des pôles ;
 - vous défendrez, en lien avec le ministère de l'économie et des finances, au sein des institutions financières internationales (Banque mondiale, BEI, etc.), la priorité à donner aux investissements inscrits dans des stratégies globales de durabilité.
- 3- Une intégration effective des exigences du développement durable dans la politique de développement de la France :
- vous inclurez, en lien avec le ministère de l'économie et des finances, la transition écologique dans la politique d'aide au développement, notamment dans l'action de l'Agence française de développement (AFD) et du Fonds européen de développement. La promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique devra être dès 2013 une des priorités de l'aide française, en lien avec l'initiative « Sustainable Energy for All » des Nations-unies. La priorité donnée au développement durable dans le Plan d'orientation stratégique (POS) de l'AFD, adopté en octobre 2012, sera déclinée dans le cadre de la révision des doctrines sectorielles (par exemple, via la promotion de la petite agriculture familiale dans le prochain cadre sectoriel agriculture) pour faire reconnaître à terme une signature française de la qualité de l'aide. L'AFD intégrera – en coordination avec ses homologues internationaux – des critères de responsabilité sociale et environnementale (RSE) dans ses appels d'offre ; elle fera progresser ses méthodologies d'évaluation, notamment en matière d'impact sur le climat et la biodiversité ;

- vous veillerez à la promotion de la transition écologique dans le nouvel agenda du développement, notamment à l'évaluation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et à l'élaboration des objectifs du développement durable (ODD) ;
 - vous renforcerez l'association, dans la durée, de la société civile à l'élaboration et à la conduite de la politique de développement, prenant appui sur les assises du développement et de la solidarité internationale ;
 - vous concrétiserez, en lien avec le ministre de l'économie et des finances, les avancées enregistrées en soutien à l'idée de la mise en place d'une taxation internationale des transactions financières, dont une partie du produit pourrait notamment abonder la solidarité internationale et l'action concertée en matière de développement durable. Vous contribuerez de manière générale à la réflexion internationale sur les financements innovants et soutiendrez la micro-finance.
- 4- Une place centrale dans notre nouvelle diplomatie économique, en lien avec les ministères concernés, à la promotion des acteurs français de « l'économie verte et inclusive » :
- vous mobiliserez les agents du réseau diplomatique pour suivre les politiques en matière de transition écologique dans leur pays de résidence, dont ils rendront compte chaque année ;
 - vous donnerez une place centrale dans notre nouvelle diplomatie économique à la promotion des acteurs français de « l'économie verte et inclusive », notamment ceux de la ville durable, en veillant à mobiliser au profit des entreprises de taille intermédiaire (ETI) et des petites et moyennes industries (PMI) d'excellence les ressources du ministère et des postes diplomatiques.
- 5- La promotion de l'image de la France comme nation de l'excellence et de l'innovation environnementale dans le cadre de notre politique de communication et d'influence :
- vous ferez de la politique de transition écologique du Gouvernement un axe fort de la politique de communication à l'international du ministère et de son réseau. Les mesures d'exemplarité de fonctionnement de votre administration y contribueront.

Je souhaite que vous renforciez la formation continue des cadres dirigeants et leur sensibilisation aux enjeux de la transition écologique, afin qu'elle soit portée de manière cohérente par l'ensemble des acteurs publics.

Je vous invite également à mobiliser vos services en vue de l'engagement, dès le début de l'année 2013, de l'élaboration de la future stratégie nationale pour la transition écologique, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Elle devra, notamment, traduire le cadre pluriannuel des Conférences environnementales et donner une cohérence d'ensemble à notre action.

A cette fin, vous pourrez particulièrement mobiliser le haut fonctionnaire pour le développement durable (HFDD) de votre ministère.

L'atteinte de ces objectifs concourra à l'engagement de notre pays dans la voie de la transition écologique. Je compte sur votre appui et sur votre mobilisation pour que, dès 2013, nous avançons résolument en ce sens.



Jean-Marc AYRAULT

Le Premier Ministre

- 111 / 13 / SG

Paris, le 23 JAN. 2013

à

Madame la ministre de l'écologie, du
développement durable et de l'énergie

Objet : lettre de cadrage pour la transition écologique pour l'année 2013

La Conférence environnementale des 14 et 15 septembre derniers a permis de dégager de premières priorités pour engager notre pays dans la voie de la transition écologique. Le séminaire qui a réuni l'ensemble du Gouvernement le 4 décembre a permis de préciser les conditions de mise en œuvre du programme de travail qui en a découlé et d'orienter les thèmes des prochaines conférences annuelles.

Il vous appartient, sous mon autorité, de piloter dans la durée la préparation et la mise en œuvre de notre politique de transition écologique.

Pour cela, vous lancerez, dès le début de l'année 2013, en mobilisant l'ensemble de vos collègues, l'élaboration d'une stratégie nationale pour la transition écologique, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2014 et succédera à l'actuelle stratégie nationale pour le développement durable. Elle devra, notamment, traduire le cadre pluriannuel des Conférences environnementales, et donner une lisibilité et une cohérence d'ensemble à notre action dont il sera rendu compte de Conférence environnementale en Conférence environnementale.

Parallèlement, vous préparerez la Conférence environnementale de septembre 2013, dont vous me proposerez les thèmes prioritaires d'ici le mois de juin.

Je vous demande en outre de veiller à la mise en œuvre de l'ensemble de la feuille de route pour la transition écologique diffusée à l'issue de la Conférence environnementale de septembre dernier. Vous coordonnerez pour cela l'action des ministères concernés et me tiendrez régulièrement informé de l'avancée de la mise en œuvre des engagements en vue de la prochaine Conférence environnementale. Vous recourrez à mon arbitrage chaque fois que nécessaire.

Pour ce qui relève directement de votre compétence, vous vous attacherez plus particulièrement en 2013 :

- à promouvoir aux plans européen et international, avec le ministère des affaires étrangères, les objectifs défendus par la France en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre (40 % en 2030 puis 60 % en 2040) et pour la recherche d'un accord international en vue de la Conférence des Parties de 2015 ;
- à piloter le débat national sur la transition énergétique de manière à assurer, pour la première fois dans notre pays, l'expression la plus large de nos concitoyens et de l'ensemble des acteurs concernés sur l'avenir de notre politique en la matière, dans toutes ses dimensions. Vous préparerez, à l'issue de ce débat, une loi de programmation, qui sera présentée en conseil des ministres en septembre 2013 ;
- à soutenir activement le développement des énergies renouvelables et la constitution ou le développement, en relation avec le ministère du redressement productif, de filières nationales créatrices d'emplois ; plus globalement, vous vous attacherez à promouvoir l'ensemble des acteurs de l'économie verte. Vous engagerez également le processus devant aboutir à la fermeture de la centrale de Fessenheim en 2016 et à faire de ce site un atout pour le développement d'une filière industrielle du démantèlement ;
- à œuvrer au renforcement du cadre international de la sûreté nucléaire et à examiner l'ensemble des dispositions législatives sur la sûreté nucléaire et la sûreté de gestion des combustibles usés et des déchets radioactifs, ainsi que sur la responsabilité civile nucléaire. La sécurité des centrales doit également être renforcée comme l'a souligné le rapport de la mission d'audit de sécurité des installations nucléaires de juillet 2012 ;
- à promouvoir la sobriété énergétique, dans l'ensemble des secteurs. Dans ce cadre, vous veillerez particulièrement, avec le ministère de l'égalité des territoires et du logement, à l'accélération de la rénovation thermique des logements. Vous proposerez les réformes ou les mesures nouvelles de nature à assurer un fort changement de rythme en la matière ;
- à continuer à accompagner, avec le concours de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'élaboration des plans climat-énergie territoriaux (PCET) par les collectivités de plus de 50 000 habitants. Vous en évaluerez la mise en œuvre, notamment quant à l'articulation avec les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie. Vous proposerez des pistes d'amélioration en termes de leviers d'actions et de gouvernance pour l'élaboration de PCET innovants et ambitieux ;
- à engager, en mobilisant les autres ministères, une politique propre à enrayer le recul de la biodiversité sur notre territoire conformément aux engagements pris dans le cadre de la convention sur la diversité biologique (CDB) et à participer activement, avec le ministère des affaires étrangères, aux négociations européennes et internationales en la matière. La création d'une Agence nationale de la biodiversité, l'instauration et le développement de continuités écologiques en relation avec les régions, et plus globalement la préparation d'une loi-cadre en ce domaine, présentée d'ici l'automne 2013, constitueront vos priorités afin de traduire en mesures concrètes les orientations de la Stratégie nationale biodiversité

(SNB). Vous veillerez également, en liaison avec le ministère de l'égalité des territoires et du logement, à la réduction du rythme d'artificialisation des sols. Avec le ministère des outre-mer, vous développerez une action spécifique outre-mer, où les enjeux sont particulièrement importants. Vous veillerez, avec le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, à la diminution de l'usage des produits phytosanitaires, à la mise en œuvre de l'interdiction des épandages aériens, au maintien du moratoire sur les OGM, et à la réalisation du bilan de la politique de l'eau. Vous conforterez avec le ministère des affaires étrangères les engagements de la France en matière de protection de la biodiversité et des ressources naturelles, notamment au sein de la CDB, de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), des organisations régionales de pêche et dans les négociations sur la politique commune de pêche ;

- à réduire, en liaison avec le ministère des affaires sociales et de la santé, les risques sanitaires environnementaux, en particulier pour les travailleurs et les populations les plus exposées, notamment à travers la préparation du plan national santé-environnement (PNSE) 3, en accordant une attention particulière aux risques émergents. Vous veillerez en outre à développer une politique de nature à améliorer sensiblement la qualité de l'air dans les grandes agglomérations ;
- à proposer, avec le ministère de l'économie et des finances, la façon de développer la fiscalité écologique dans notre pays, dans la perspective du rattrapage de la moyenne de l'Union européenne. Cela devra déboucher mi 2013 sur des propositions de mesures pour le projet de loi de finances pour 2014 et sur un schéma pluriannuel intégrant les mesures du pacte pour la compétitivité. Vous préparerez, avec ce même ministère, des propositions de financement innovant de la transition écologique, en veillant à ne pas pénaliser la compétitivité à l'international de notre économie ;
- à réformer la gouvernance environnementale, par l'installation, dès le début de l'année 2013, du Conseil national de la transition écologique et à refonder la démocratie environnementale. Vous vous attacherez à faciliter la participation des associations environnementales aux instances de concertation. Vous organiserez à la fin du printemps 2013 des « Etats généraux de la modernisation du droit de l'environnement ». Vous veillerez également, en liaison avec le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social à la promotion et à un développement ambitieux de la responsabilité sociale et environnementale (RSE).

Plus généralement, au-delà des engagements découlant de la feuille de route, vous veillerez en 2013 à promouvoir une politique des transports contribuant pleinement à la transition écologique, notamment dans sa composante énergétique. A cette fin :

- vous favoriserez, avec le ministère du redressement productif, le développement du véhicule hybride et la mutation électrique du parc automobile à travers le plan d'équipement de réseaux de bornes de charge, et la recherche de la baisse des tarifs des péages autoroutiers pour les voitures électriques. Vous engagerez le troisième appel à projets pour le développement des transports en commun en site propre, avec priorité aux modes doux et aux bus à haut niveau de service. Concernant les vélos, vous engagerez un plan ambitieux de développement de leur usage ;

- dans le domaine du transport de marchandises, vous vous attacherez à trouver des leviers de relance du fret ferroviaire. Des actions résolues d'articulation des ports avec leur arrière pays et des modes de transport combiné devront être menées. Vous veillerez en outre à la mise en œuvre de l'écotaxe pour les poids lourds, en favorisant les matériels roulants les moins polluants, comme les Euro VI et même les camions électriques. Dans le domaine maritime et fluvial, vous engagerez des actions conduisant au développement des motorisations des navires au gaz naturel liquéfié (GNL), qui contribuent à la réduction de la pollution de l'air ;
- en matière d'infrastructures, vous veillerez à ce que les choix qui seront opérés par la commission « Mobilité 21 » prennent en compte le critère environnemental.

Je vous demande en outre de veiller à la cohérence entre la politique de transition écologique que nous engageons et la négociation de politiques européennes dans votre champ de compétence. Je souhaite également que vous renforciez la formation continue des cadres dirigeants et leur sensibilisation aux enjeux de la transition écologique, afin qu'elle soit portée de manière cohérente par l'ensemble des acteurs publics.

L'atteinte de ces objectifs concourra à l'engagement de notre pays dans la voie de la transition écologique. Je compte sur votre appui et sur votre mobilisation pour que, dès 2013, nous avancions résolument en ce sens.



Jean-Marc AYRAULT

Le Premier Ministre

Paris, le 23 JAN. 2013

- 110 / 13 / 09

à

Monsieur le ministre de l'intérieur

Objet : lettre de cadrage pour la transition écologique pour l'année 2013

La Conférence environnementale des 14 et 15 septembre derniers a permis de dégager de premières priorités pour engager notre pays dans la voie de la transition écologique. Le séminaire qui a réuni l'ensemble du Gouvernement le 4 décembre a permis de préciser les conditions de mise en œuvre du programme de travail qui en a découlé et d'orienter les thèmes des prochaines conférences annuelles.

Pour ce qui concerne votre département ministériel et pour l'année 2013, je vous demande, en premier lieu, de veiller à la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition écologique diffusée à l'issue de la Conférence environnementale. Pour cela, vous vous attacherez plus particulièrement à :

1- En matière de gouvernance :

- contribuer à l'organisation, en métropole comme dans les outre-mer, des débats sur le renouvellement des politiques en faveur de la biodiversité, pilotés conjointement avec les collectivités concernées, qui viendront alimenter la future loi-cadre sur la biodiversité en 2013 et les stratégies territoriales dans ce domaine ;
- participer aux Etats généraux de la modernisation du droit de l'environnement pilotés par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et prévus au printemps 2013, dans le cadre desquels sera abordée la question de l'évolution de l'exercice de l'autorité environnementale ;
- engager, en lien avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, une réflexion en concertation avec les parties prenantes, et préalablement à leur renouvellement en 2013, avec les Conseils économiques,

sociaux et environnementaux en région, pour qu'ils participent au suivi en région des Conférences environnementales ;

- participer, en lien avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, au rétablissement des modalités préexistantes de représentation et de coordination des actions de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) au niveau régional.

2- En matière d'air, de climat et d'énergie :

- poursuivre, sous le pilotage du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, le traitement des « points noirs » en matière de qualité de l'air extérieur, de manière socialement juste, notamment par une coopération active au sein du Comité interministériel sur la qualité de l'air ;
- continuer à accompagner, en lien avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, l'élaboration des plans climat-énergie territoriaux (PCET) par les collectivités de plus de 50 000 habitants ; proposer des pistes d'amélioration en termes de leviers d'actions et de gouvernance pour l'élaboration de plans innovants et ambitieux

3- Plus particulièrement, en matière d'énergies renouvelables :

- appuyer les objectifs de développement des filières d'énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse et géothermie, réseaux de chaleur, énergies marines) en prenant appui sur les initiatives locales, en évitant les conflits d'usages et en prenant en compte le retour d'expérience sur les projets effectivement réalisés ;

4- En matière de biodiversité :

- contribuer à la mise en place de programmes d'action prioritaires en matière de rétablissement des continuités écologiques, retenus à partir des schémas régionaux de cohérence écologique ;

5- En matière de risques sanitaires environnementaux :

- contribuer à la cohérence de la mise en œuvre des réglementations environnement/santé publique/santé des travailleurs, sous le pilotage du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, du ministère des affaires sociales et de la santé et du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, notamment par l'optimisation des partenariats avec les collectivités territoriales et l'amélioration de l'information à destination des collectivités, via notamment le porté à connaissance de l'Etat Air 2013.

En second lieu, au-delà des engagements découlant de la feuille de route, vous vous attacherez à :

- veiller, pour tous les sujets relevant du champ de l'environnement, notamment ceux abordés dans cette lettre de cadrage, à privilégier les outils de participation

du public et à associer des acteurs environnementaux dans les instances actuelles de concertation ou de consultation ;

- renforcer et coordonner les missions de contrôle des délits environnementaux et faciliter la poursuite des infractions, notamment les contrôles des sites illégaux de déchets ;
- engager, conjointement avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, un chantier en concertation étroite avec les représentants des collectivités territoriales, pour revoir la gestion des ouvrages de protection contre les inondations et les submersions et achever les plans de secours.

Je vous demande en outre de veiller à la cohérence entre la politique de transition écologique que nous engageons et la négociation de politiques européennes dans votre champ de compétence.

Vous engagerez les actions nécessaires pour mieux intégrer les enjeux de la biodiversité et plus généralement de l'environnement dans la formation initiale et continue du corps préfectoral.

Je vous invite également à mobiliser vos services en vue de l'engagement, dès le début de l'année 2013, de l'élaboration de la future stratégie nationale pour la transition écologique, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Elle devra, notamment, traduire le cadre pluriannuel des Conférences environnementales et donner une cohérence d'ensemble à notre action.

A cette fin, vous pourrez particulièrement mobiliser le haut fonctionnaire pour le développement durable (HFDD) de votre ministère.

L'atteinte de ces objectifs concourra à l'engagement de notre pays dans la voie de la transition écologique. Je compte sur votre appui et sur votre mobilisation pour que, dès 2013, nous avancions résolument en ce sens.



Jean-Marc AYRAULT

Le Premier Ministre

Paris, le 23 JAN. 2013

- 109 / 13 / SG

à

Madame la ministre de la réforme de l'Etat,
de la décentralisation et de la fonction
publique

Objet : lettre de cadrage pour la transition écologique pour l'année 2013

La Conférence environnementale des 14 et 15 septembre derniers a permis de dégager de premières priorités pour engager notre pays dans la voie de la transition écologique. Le séminaire qui a réuni l'ensemble du Gouvernement le 4 décembre a permis de préciser les conditions de mise en œuvre du programme de travail qui en a découlé et d'orienter les thèmes des prochaines conférences annuelles.

Pour ce qui concerne votre département ministériel et pour l'année 2013, je vous demande en premier lieu de veiller à la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition écologique diffusée à l'issue de la Conférence environnementale. Pour cela :

- vous vous assurerez de la bonne articulation entre le débat national sur la transition énergétique, les concertations sur la biodiversité et la préparation du projet de loi de décentralisation ;
- vous veillerez à prendre en compte les problématiques spécifiques liées à la transition énergétique dans les réflexions sur l'évolution des compétences professionnelles : je vous demande de veiller à ce que les enjeux environnementaux et de développement durable figurent dans les plans de formation des agents de la fonction publique ;
- vous participerez à la réflexion qui doit s'engager sur l'évolution des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux pour qu'ils participent au suivi en région des Conférences environnementales.

Plus généralement, au-delà des engagements découlant de la feuille de route, vous vous attacherez à :

- prendre en compte les enjeux de la transition écologique dans la conduite des chantiers de modernisation de l'action publique dont le pilotage vous incombe ;
- continuer à accompagner, en lien avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, l'élaboration des plans climat-énergie territoriaux (PCET) par les collectivités de plus de 50 000 habitants ; proposer des pistes d'amélioration en termes de leviers d'actions et de gouvernance pour l'élaboration de plans innovants et ambitieux ;
- engager la réflexion pour mieux coordonner entre les collectivités territoriales et à l'échelle régionale les politiques de circulation et de transport des personnes, ainsi que la logistique des marchandises en ville ;
- participer à la démarche de réforme des dispositions relatives aux marchés publics, afin de favoriser la prise en compte des enjeux de transition écologique et de développement durable dans leur mise en œuvre, pour développer au mieux le potentiel d'incitation économique de ce levier d'action.

Je vous demande en outre de veiller à la cohérence entre la politique de transition écologique que nous engageons et la négociation de politiques européennes dans votre champ de compétence. Je souhaite également que vous renforciez la formation continue des cadres dirigeants et leur sensibilisation aux enjeux de la transition écologique, afin qu'elle soit portée de manière cohérente par l'ensemble des acteurs publics.

Je vous invite enfin à mobiliser vos services en vue de l'engagement, dès le début de l'année 2013, de l'élaboration de la future stratégie nationale pour la transition écologique, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Elle devra, notamment, traduire le cadre pluriannuel des Conférences environnementales et donner une cohérence d'ensemble à notre action.

A cette fin, je vous invite notamment à désigner sans délai un haut fonctionnaire pour le développement durable (HFDD) au sein de vos services.

L'atteinte de ces objectifs concourra à l'engagement de notre pays dans la voie de la transition écologique. Je compte sur votre appui et sur votre mobilisation pour que, dès 2013, nous avançons résolument en ce sens.



Jean-Marc AYRAULT

Le Premier Ministre

Paris, le 23 JAN. 2013

- 108 / 13 / SG

à

Madame la ministre des sports, de la
jeunesse, de l'éducation populaire et de la
vie associative

Objet : lettre de cadrage pour la transition écologique pour l'année 2013

La Conférence environnementale des 14 et 15 septembre derniers a permis de dégager de premières priorités pour engager notre pays dans la voie de la transition écologique. Le séminaire qui a réuni l'ensemble du Gouvernement le 4 décembre a précisé les conditions de mise en œuvre du programme de travail qui en a découlé et orienté les thèmes des prochaines conférences annuels.

Pour ce qui concerne votre département ministériel et pour l'année 2013, je vous demande, en premier lieu, de veiller à la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition écologique diffusée à l'issue de la Conférence environnementale. Pour cela, vous voudrez bien :

- piloter conjointement avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, les travaux d'un groupe de réflexion, dont les conclusions me seront remises avant la fin de l'année 2013, sur les moyens permettant de parvenir à une meilleure reconnaissance de l'engagement des bénévoles des associations et des organisations œuvrant en matière d'environnement et de développement durable, et plus particulièrement sur les modalités d'exercice, les contours et l'impact d'un « mandat environnemental ». Un point d'étape de ces travaux devra être disponible à la fin du premier semestre 2013, en vue de la préparation de la deuxième Conférence environnementale. Plus généralement, toutes les propositions permettant de sécuriser les financements de l'Etat et le modèle économique des associations œuvrant dans le domaine environnemental et, dans un contexte budgétaire contraint, d'accompagner les associations employeurs et de valoriser les compétences acquises dans l'action bénévole seront examinées avec attention ;

- prendre en compte les besoins des associations environnementales dans la politique que vous menez de soutien à l'emploi associatif, notamment en facilitant leur accès aux emplois d'avenir. Le service civique, pour lequel il est prévu d'agréer, en 2013, quelques 30 000 missions, sera également mobilisé pour répondre à l'aspiration des jeunes à s'engager dans les secteurs de la gestion, de la restauration et de la valorisation auprès d'un large public, des milieux naturels, et de l'éducation à l'environnement et au développement durable. Je ne verrais que des avantages à ce que le conseil d'administration de l'Agence du service civique puisse s'engager à faire de l'environnement un des neuf thèmes prioritaires d'action et, s'il en décidait ainsi, je vous demande de veiller à l'effectivité de cet engagement ;
- mobiliser les services et les établissements publics relevant de votre ministère, afin qu'ils contribuent activement aux débats organisés dans les régions, y compris en outre-mer, sur la biodiversité et la transition énergétique ;
- sensibiliser, dans le cadre du plan de formation continue, les personnels placés sous votre autorité ou relevant des établissements publics de votre ministère à ces enjeux par des formations en ligne, ouvertes à l'ensemble des agents, y compris en outre-mer, en dégagant à cet effet un budget identifié dans le budget de votre direction des ressources humaines ;
- participer, y compris financièrement, à l'effort national d'éducation au développement durable et à l'environnement qui devrait aboutir à des Assises nationales en mars 2013 ;
- renforcer la participation des structures de jeunesse, d'éducation populaire et des sports à la sensibilisation et à l'information sur la transition écologique, en particulier dans le temps périscolaire, hors du temps scolaire et dans le temps de loisirs des plus jeunes. A ce titre, vous mettrez en place en 2013, au sein de la direction des sports, un centre de ressources doté d'une plateforme collaborative en ligne qui sera un outil d'animation précieux.

Vous terminerez le travail déjà entrepris pour mieux intégrer les enjeux de l'environnement et de la transition écologique dans les qualifications professionnelles et les diplômes relevant du champ du sport et de l'animation, en diffusant, au début de l'année 2013, les documents méthodologiques nécessaires aux organismes de formation.

Vous vous associerez, par l'intermédiaire de l'inspection générale de la jeunesse et des sports, à l'évaluation du plan national santé et environnement (PNSE) 2, en 2013. Vous pourrez également, dans votre champ de compétence, faire des propositions pour préparer le nouveau plan national.

Plus généralement, au-delà des engagements découlant de la feuille de route, vous vous attacherez à :

- intégrer, dans le cadre de la mission préparatoire que je vous ai confiée, l'ensemble des enjeux de la transition écologique (information, actions concrètes et cohérence) dans les travaux qui seront menés au sein du Comité interministériel de la jeunesse que je présiderai au mois de février 2013 ;

- favoriser la prise en compte de ces enjeux dans l'organisation des manifestations sportives, en développant la sensibilisation et la formation des organisateurs, ainsi que les outils de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Vous prévoyez un engagement financier de la direction des sports suffisant pour ces projets ;
- veiller à inclure un volet de responsabilité sociale et environnementale des organisations (RSO) dans les partenariats conclus par votre ministère avec le réseau des fédérations sportives et ligues professionnelles.

Je vous invite également à mobiliser vos services en vue de l'engagement, dès le début de l'année 2013, de l'élaboration de la future stratégie nationale pour la transition écologique, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Elle devra, notamment, traduire le cadre des Conférences environnementales annuelles et donner une cohérence d'ensemble à notre action.

A cette fin, vous pourrez particulièrement mobiliser le haut fonctionnaire pour le développement durable (HFDD) de votre ministère.

L'atteinte de ces objectifs concourra à l'engagement de notre pays dans la voie de la transition écologique. Je compte sur votre appui et sur votre mobilisation pour que, dès 2013, nous avancions résolument en ce sens.



Jean-Marc AYRAULT

Le Premier Ministre

- 107 / 13 / 30

Paris, le 23 JAN. 2013

à

Madame la ministre de l'artisanat, du
commerce et du tourisme

Objet : lettre de cadrage pour la transition écologique pour l'année 2013

La Conférence environnementale des 14 et 15 septembre derniers a permis de dégager de premières priorités pour engager notre pays dans la voie de la transition écologique. Le séminaire qui a réuni l'ensemble du Gouvernement le 4 décembre a permis de préciser les conditions de mise en œuvre du programme de travail qui en a découlé et d'orienter les thèmes des prochaines conférences annuelles.

Pour ce qui concerne votre département ministériel et pour l'année 2013, je vous demande en premier lieu de veiller à la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition écologique diffusée à l'issue de la Conférence environnementale. Pour cela, vous vous attacherez plus particulièrement à :

- participer pleinement à l'adaptation des métiers du tourisme à la transition vers l'économie verte, en lien avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et l'ensemble des parties prenantes (notamment les acteurs professionnels, les collectivités et associations environnementales et de consommateurs : anticipation des attentes des clientèles, développement de l'offre du tourisme durable, enjeux de formation professionnelle, notamment continue, etc.) ;
- mobiliser les acteurs du commerce et de la distribution pour l'information du public sur les impacts environnementaux des produits, dans la suite de l'expérimentation sur l'affichage environnemental dont le bilan sera communiqué par le Gouvernement au Parlement début 2013 ;
- engager les acteurs de la grande distribution sur les enjeux de l'emprise foncière, de l'artificialisation des sols et de la transition énergétique (mobilisation des

grandes toitures, gestion intelligente de la demande d'énergie) dans la définition de plans d'action précis sur leur parc immobilier d'ici la fin de l'année 2013.

Plus généralement, au-delà des engagements découlant de la feuille de route, vous vous attacherez à :

- intégrer les conséquences du changement climatique pour la viabilité économique et la pérennité de l'offre touristique littorale (desserte, hébergement, équipements, sécurité) et en moyenne et basse altitude (développer une offre adaptée en faible enneigement et sobre en ressource) notamment en incitant ces zones à réaliser des Plans climat énergie territoriaux ;
- soutenir l'adhésion des professionnels du tourisme aux écolabels de management environnemental (économie d'énergie, préservation des ressources en eau et de la biodiversité), participer aux expérimentations sur un affichage environnemental adapté aux hébergeurs et promouvoir les territoires dont la démarche de développement durable inclut un volet tourisme (agenda 21 ou charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés) ;
- favoriser l'intégration des biens produits localement dans les circuits commerciaux (marchés de gros, centrales d'achat, distribution) et l'implication des entreprises artisanales dans des systèmes territoriaux d'économie ;
- engager les réseaux d'entreprises et fédérations du bâtiment dans une logique de formation et de qualification aux enjeux de la transition énergétique dans le bâtiment.

Je vous demande en outre de veiller à la cohérence entre la politique de transition écologique que nous engageons et la négociation de politiques européennes dans votre champ de compétence. Je souhaite également que vous renforciez la formation continue des cadres dirigeants et leur sensibilisation aux enjeux de la transition écologique, afin qu'elle soit portée de manière cohérente par l'ensemble des acteurs publics.

Je vous invite enfin à mobiliser vos services en vue de l'engagement, dès le début de l'année 2013, de l'élaboration de la future stratégie nationale pour la transition écologique, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Elle devra, notamment traduire le cadre pluriannuel des Conférences environnementales et donner une cohérence d'ensemble à notre action.

A cette fin, je vous invite notamment à désigner sans délai un haut fonctionnaire pour le développement durable (HFDD) au sein de vos services.

L'atteinte de ces objectifs concourra à l'engagement de notre pays dans la voie de la transition écologique. Je compte sur votre appui et sur votre mobilisation pour que, dès 2013, nous avançons résolument en ce sens.



Jean-Marc AYRAULT

Le Premier Ministre

Paris, le 23 JAN. 2013

- 106 / 13 / 00

à

Monsieur le ministre des outre-mer

Objet : lettre de cadrage pour la transition écologique pour l'année 2013

La Conférence environnementale des 14 et 15 septembre dernier a permis de dégager de premières priorités pour engager notre pays dans la voie de la transition écologique. Le séminaire qui a réuni l'ensemble du Gouvernement le 4 décembre a permis de préciser les conditions de mise en œuvre du programme de travail qui en a découlé et d'orienter les thèmes des prochaines conférences annuelles.

Pour ce qui concerne votre département ministériel et pour l'année 2013, je vous demande en premier lieu de veiller à la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition écologique diffusée à l'issue de la Conférence environnementale.

Comme vous le savez, les enjeux de biodiversité en outre-mer sont particulièrement importants. Vous vous attacherez ainsi particulièrement, en relation étroite avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, à :

- organiser des débats locaux en relation avec les collectivités d'outre-mer, dans le cadre de l'Initiative française pour la conservation et la gestion de la biodiversité outre-mer, pour aboutir à des stratégies territoriales de la biodiversité ;
- mobiliser les acteurs pour achever les inventaires de la biodiversité outre-mer ;
- compléter le réseau des espaces protégés ;
- contribuer aux travaux sur le dispositif d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages issus de leur utilisation (APA), en vue de la préparation de la loi-cadre sur la biodiversité, de son application et de son articulation avec les réglementations existantes ou en préparation dans les outre-mer. Vous veillerez à préparer des modalités de participation des populations traditionnelles des outre-mer, conformes à l'esprit et aux dispositions du Protocole de Nagoya. Vous serez

également attentif à expertiser la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités d'outre-mer pour les domaines concernés par l'APA, hors gestion des ressources naturelles, notamment en matière de droit de la propriété intellectuelle, droit civil, contrôles, sanctions, etc. La mise en place du dispositif APA devra assurer à ce titre le respect dans les outre-mer des savoir-faire traditionnels et bénéfiques aux populations locales.

Par ailleurs, vous vous attacherez à :

- apporter votre concours à la réflexion conduite par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, quant à l'articulation des services de l'Etat avec les collectivités d'outre-mer dans la perspective de la création de la future agence de la biodiversité ;
- participer à l'évaluation nationale des écosystèmes et des services écosystémiques, mise en œuvre par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, particulièrement sur la spécificité des outre-mer sur ces questions ;
- apporter votre appui au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et au ministère du redressement productif pour le développement des énergies renouvelables – notamment celles spécifiques à ces territoires comme la géothermie ou les énergies marines –, de la maîtrise de la demande et de l'efficacité énergétique en outre-mer, dans un souci de réduction des coûts de production globaux. L'outre-mer constitue un laboratoire pour tester des solutions d'avenir de production, de stockage et de gestion de l'énergie.

Plus généralement, au-delà des engagements découlant de la feuille de route, vous vous attacherez à :

- redynamiser la mise en œuvre du plan séisme Antilles, par exemple en passant avec les collectivités locales des conventions pluriannuelles ;
- favoriser une meilleure gestion des déchets en outre-mer, notamment en aidant les collectivités compétentes par la mise aux normes des décharges;
- mettre en place des modes de gouvernance associant les acteurs intéressés par la mer et le littoral dans les territoires ultra-marins, dans une perspective de gestion intégrée ; dans ce cadre, vous veillerez à promouvoir la protection des littoraux ou la réhabilitation d'infrastructures vertes outre-mer, face à la remontée du niveau de la mer, pour réduire la vulnérabilité des personnes et des biens. La mobilité de l'habitat vers des zones à moindre risque sera facilitée ;
- faire identifier les potentiels thérapeutiques, agricoles, industriels et écologiques issus de la biodiversité dans les outre-mer, favoriser la synergie entre les centres de recherche et l'industrie et promouvoir le développement de la chimie verte issue de la pharmacopée, des molécules et ressources phytogénétiques, tout en veillant à la protection juridique de ces potentiels et à ce que les outre-mer bénéficient des retombées correspondantes ;
- apporter votre concours au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie pour la définition d'un réseau écologique terrestre et marin outre-mer

et pour assurer l'insertion de ce réseau dans la vie socio-économique des territoires.

Je vous demande en outre de veiller à la cohérence entre la politique de transition écologique que nous engageons et la négociation de politiques européennes dans votre champ de compétence. Je souhaite également que vous renforciez la formation continue des cadres dirigeants et leur sensibilisation aux enjeux de la transition écologique, afin qu'elle soit portée de manière cohérente par l'ensemble des acteurs publics.

Je vous invite enfin à mobiliser vos services en vue de l'engagement, dès le début de l'année 2013, de l'élaboration de la future stratégie nationale pour la transition écologique, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Elle devra, notamment, traduire le cadre pluriannuel des Conférences environnementales, et donner une cohérence d'ensemble à notre action.

A cette fin, je vous invite notamment à désigner sans délai un haut fonctionnaire pour le développement durable (HFDD) au sein de vos services.

L'atteinte de ces objectifs concourra à l'engagement de notre pays dans la voie de la transition écologique. Je compte sur votre appui et sur votre mobilisation pour que, dès 2013, nous avançons résolument en ce sens.



Jean-Marc AYRAULT

Le Premier Ministre

Paris, le 23 JAN. 2013

- 105 / 13 / 89

à

Monsieur le ministre du travail, de
l'emploi, de la formation professionnelle et
du dialogue social

Objet : lettre de cadrage pour la transition écologique pour l'année 2013

La Conférence environnementale des 14 et 15 septembre derniers a permis de dégager de premières priorités pour engager notre pays dans la voie de la transition écologique. Le séminaire qui a réuni l'ensemble du Gouvernement le 4 décembre a permis de préciser les conditions de mise en œuvre du programme de travail qui en a découlé et d'orienter les thèmes des prochaines conférences annuelles.

Pour ce qui concerne votre département ministériel et pour l'année 2013, je vous demande en premier lieu de veiller à la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition écologique diffusée à l'issue de la Conférence environnementale. Pour cela, je vous demande, prioritairement :

- de contribuer d'ici le début de l'année 2013, à la mise en place de la « plateforme d'actions globale » pour engager un développement ambitieux de la responsabilité sociale et environnementale (RSE) et à la mise en œuvre des mesures déjà identifiées en ce sens dans la feuille de route ;
- de vous associer aux travaux menés conjointement par le ministère de la justice, le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et le ministère de l'économie et des finances, contribuant à l'amélioration immédiate du cadre normatif de la RSE ;
- de lancer, sous votre pilotage et avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, en janvier 2013, en application des conclusions de la Grande conférence sociale et en vue de préparer une nouvelle étape dans le déploiement des démarches RSE, une mission associant une personnalité du monde de l'entreprise, une personnalité du monde syndical et une personnalité du

monde associatif et des organisations non-gouvernementales. Elle aura notamment pour objet de formuler, dans un délai de six mois, des propositions pour une meilleure prise en compte de la RSE dans les entreprises et dans leur environnement, en particulier par des mécanismes de notation sociale ;

- d'assurer, en lien avec le ministère des affaires sociales et de la santé et le MEDDE, une mise en cohérence des réglementations et de leurs conditions d'application, afin de renforcer la bonne articulation entre les politiques menées dans le cadre de la santé au travail, de la santé environnementale et de la santé publique. L'objectif est de faire émerger des propositions conjointes sur les thématiques suivantes :
 - a) meilleure articulation entre les différents plans et stratégies et entre les instances en charge de leur pilotage, qui se concrétisera notamment dans le prochain plan santé au travail en 2014 et dans le plan national santé environnement (PNSE) 3 ;
 - b) mise en cohérence des réglementations et de leurs conditions d'application (compétences respectives des agents de contrôle notamment) lancée dès le début de l'année 2013 ;
 - c) renforcement de la coordination des initiatives menées dans le cadre de la gestion de certains risques émergents (par exemple nanomatériaux) ;
 - d) harmonisation plus poussée dès 2013 en matière de recherche et d'expertise notamment dans le cadre de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'eau et du travail (ANSES) et de l'Agence nationale de la recherche (ANR).

Vous serez associé au groupe de travail co-piloté par le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, qui a pour mission d'examiner les conditions préalables et les modalités de mise en œuvre de la reconnaissance de l'engagement des bénévoles des associations et organisations œuvrant en matière d'environnement et de développement durable, notamment par le biais d'un mandat environnemental. Ce groupe de travail remettra ses premières conclusions au premier semestre 2013.

Vous veillerez à prendre en compte les besoins des associations et organisations œuvrant en matière d'environnement et de développement durable dans la politique de soutien à l'emploi, notamment en ce qui concerne les emplois d'avenir.

Je vous demande également de prendre en compte les problématiques spécifiques liées à la transition écologique, notamment énergétique, des activités économiques dans les réflexions sur les transitions professionnelles, dans le prolongement de la Grande conférence sociale. A cet égard, je vous demande, d'une part, de mettre en évidence les enjeux de formation liés aux évolutions d'activité, d'autre part, de favoriser le développement de la formation professionnelle dans les filières vertes. Pour ce faire, chaque actualisation de contrat de plan de développement de la formation professionnelle devra intégrer les enjeux liés au verdissement des métiers. Vous veillerez à ce que les formations soient adaptées aux besoins des métiers verts ou verdissants et à ce que les titres professionnels du ministère soient construits avec les professionnels et intègrent l'ensemble des compétences vertes dans les référentiels métiers. Vous identifierez

conjointement avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie des filières prioritaires pour engager avec les acteurs une démarche de mise en œuvre concrète de la transition écologique autour d'actions simples mais structurantes. Vous développerez la sensibilisation et l'information des publics (les étudiants, les actifs, les entreprises) sur les métiers verts ou verdissants en participant au renforcement de l'efficacité du service public de l'orientation tout au long de la vie, dont les modalités seront fixées dans la prochaine loi de décentralisation.

Plus généralement, au-delà des engagements découlant de la feuille de route, vous vous attacherez, pour mieux observer et anticiper l'évolution des emplois et des compétences liées au développement des filières vertes qui sont stratégiques pour la transition écologique, à :

- piloter la refondation du réseau d'observation et de prospective des emplois et des compétences, qui trouvera sa place au sein de la future instance de prospective et de stratégie qui sera créée au premier trimestre 2013 ;
- proposer aux acteurs professionnels, en lien avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, notamment le Service de l'observation et des statistiques du commissariat général au développement durable, de co-piloter des études prospectives sur l'évolution des métiers et des compétences, dans des secteurs verts où un déficit d'information est constaté ;
- poursuivre votre implication dans des actions de développement de l'emploi et des compétences dans des secteurs liés à la transition écologique. Dans ce cadre, vous finaliserez les travaux en cours avec la filière du recyclage et poursuivrez les travaux déjà réalisés dans la construction en les concentrant sur l'évolution des compétences liée aux exigences du développement durable. Vous évalueriez l'appétence et les besoins d'actions partenariales auprès des acteurs professionnels d'autres secteurs verts, en vue, le cas échéant, de lancer des actions spécifiques de gestion prévisionnelle des emplois et des carrières ou de sécurisation des transitions professionnelles.

Dans le prolongement du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, qui prévoit notamment le lancement dès 2013 de dix plateformes d'appui aux mutations économiques, vous sélectionnerez un ou plusieurs bassins d'emploi en « transition verte » dans lesquels ces plateformes seront implantées, soit parce que de nombreux métiers y sont en transformation du fait du développement durable, soit parce que les métiers eux-mêmes changent avec un développement de métiers verts.

Vous apporterez votre concours au ministère chargé des transports pour mettre en œuvre au plan opérationnel la transposition de la convention de l'Organisation internationale du travail sur le travail maritime.

Je vous demande en outre de veiller à la cohérence entre la politique de transition écologique que nous engageons et la négociation de politiques européennes dans votre champ de compétence. Je souhaite également que vous renforciez la formation continue des cadres dirigeants et leur sensibilisation aux enjeux de la transition écologique, afin qu'elle soit portée de manière cohérente par l'ensemble des acteurs publics.

Je vous invite enfin à mobiliser vos services en vue de l'engagement, dès le début de l'année 2013, de l'élaboration de la future stratégie nationale pour la transition

écologique, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Elle devra, notamment, traduire le cadre pluriannuel des Conférences environnementales et donner une cohérence d'ensemble à notre action.

A cette fin, vous pourrez particulièrement mobiliser le haut fonctionnaire pour le développement durable (HFDD) de votre ministère.

L'atteinte de ces objectifs concourra à l'engagement de notre pays dans la voie de la transition écologique. Je compte sur votre appui et sur votre mobilisation pour que, dès 2013, nous avançons résolument en ce sens.



Jean-Marc AYRAULT

Le Premier Ministre

Paris, le 23 JAN. 2013

- 104 / 13 / 89

à

Monsieur le ministre de la défense

Objet : lettre de cadrage pour la transition écologique pour l'année 2013

La Conférence environnementale des 14 et 15 septembre derniers a permis de dégager les premières priorités pour engager notre pays dans la voie de la transition écologique. Le séminaire qui a réuni l'ensemble du Gouvernement le 4 décembre a permis de préciser les conditions de mise en œuvre du programme de travail qui en a découlé et d'orienter les thèmes des prochaines conférences annuelles.

Pour ce qui concerne votre département ministériel et pour l'année 2013, je vous demande de veiller à la mise en œuvre des grands objectifs de la feuille de route pour la transition écologique diffusée à l'issue de la Conférence environnementale, tout en garantissant la conduite de vos missions et activités opérationnelles.

Pour cela, vous vous attacherez plus particulièrement, en matière de protection de la biodiversité dans les espaces que vous gérez, à mettre en œuvre avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) le protocole interministériel visant à :

1°) préserver la biodiversité terrestre sur les terrains mis à la disposition du ministère de la défense. Dans ce cadre, vous veillerez :

- d'une part, à maintenir le rythme de cession des emprises devenues sans emploi pour votre ministère, au Conservatoire du Littoral, dans le cadre de sa prochaine stratégie d'acquisition 2013-2030 ;
- et, d'autre part, à lancer l'élaboration des documents d'objectifs (DOCOB) pour 50 % des sites Natura 2000 inclus en totalité dans les emprises militaires ;

2°) contribuer à la préservation des espaces marins (lutte contre la pollution, participation à la préservation des ressources halieutiques).

Plus généralement, au-delà des engagements de la feuille de route, vous vous attacherez :

1°) à progresser dans la maîtrise des consommations énergétiques et l'emploi des énergies les plus faiblement émettrices de gaz à effet de serre. Dans ce cadre, vous veillerez à :

- généraliser le recours aux certificats d'économies d'énergie sur 25 % des bases de défense ;
- notifier le contrat de performance énergétique du camp de la Valbonne ;
- recenser les possibilités de raccordement des emprises militaires aux réseaux de chaleur urbains utilisant des énergies renouvelables.

2°) à limiter les impacts environnementaux des matériels et équipements militaires sur l'ensemble de leur cycle de vie. Dans ce cadre, vous veillerez à :

- intégrer, dans les programmes d'armement, la démarche d'éco-conception ;
- finaliser la stratégie contractuelle permettant l'élimination des matériels et équipements retirés du service actif, qu'il s'agisse des matériels terrestres, des coques de navires ou des cellules d'aéronefs.

3°) à mener une politique industrielle visant à :

- favoriser la recherche, l'innovation et la transition écologique des activités ;
- irriguer les petites et moyennes entreprises (PME) et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) travaillant directement ou indirectement pour le ministère de la défense, notamment en facilitant leur accès à la commande publique et en nouant des partenariats avec les grands groupes industriels.


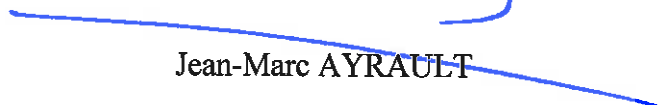
Je connais le prix que vous attachez à la formation des personnels et veux souligner l'importance de la formation et de la sensibilisation tant des cadres supérieurs que de l'ensemble des personnels au développement durable et aux enjeux de la transition écologique. Je souhaite bien entendu que ce travail se poursuive.

Je vous demande en outre de veiller, dans votre champ de compétence, à la cohérence entre la politique de transition écologique que nous engageons et la négociation de politiques européennes.

Je vous invite également à mobiliser vos services en vue de l'engagement, dès le début de l'année 2013, de l'élaboration de la future stratégie nationale pour la transition écologique, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Elle devra, notamment, traduire le cadre pluriannuel des Conférences environnementales et donner une cohérence d'ensemble à notre action.

A cette fin, vous pourrez particulièrement mobiliser le haut fonctionnaire pour le développement durable (HFDD) de votre ministère.

L'atteinte de ces objectifs concourra à l'engagement de notre pays dans la voie de la transition écologique. Je compte sur votre appui et sur votre mobilisation pour que, dès 2013, nous avancions résolument en ce sens.

Jean-Marc AYRAULT

Le Premier Ministre

Paris, le

23 JAN. 2013

- 103 / 13 / 99

à

Madame la ministre de la culture et de la
communication

Objet : lettre de cadrage pour la transition écologique pour l'année 2013

La Conférence environnementale des 14 et 15 septembre derniers a permis de dégager de premières priorités pour engager notre pays dans la voie de la transition écologique. Le séminaire qui a réuni l'ensemble du Gouvernement le 4 décembre a permis de préciser les conditions de mise en œuvre du programme de travail qui en a découlé et d'orienter les thèmes des prochaines conférences annuelles.

Pour ce qui concerne votre département ministériel et pour l'année 2013, je vous demande en premier lieu de veiller à la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition écologique diffusée à l'issue de la Conférence environnementale. Pour cela, vous vous attacherez plus particulièrement aux objectifs de reconquête de la biodiversité et de préservation du cadre de vie, de participation à la transition énergétique et d'amélioration de la gouvernance environnementale.

Il s'agira notamment, en matière de biodiversité :

- de mobiliser les lieux interactifs d'exposition du savoir et de vulgarisation scientifique et de faire des centres de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI), les référents ou les pilotes de démarches participatives d'observation dans ce domaine : vous établirez avec ceux-ci un programme d'actions ;
- de mobiliser les établissements de votre ministère (musées ou monuments avec patrimoine végétal important et Cité de l'architecture et du patrimoine) autour d'engagements volontaires en faveur de la biodiversité. Vous veillerez ainsi à l'extension du dispositif de plan de gestion des jardins historiques mis en place par votre ministère et serez force de proposition sur l'évolution de la place et du rôle des jardins en ville : vous me proposerez notamment un plan d'extension concerté pour les jardins historiques ;

- et de manière plus générale, d'inclure systématiquement l'objectif de sensibilisation aux enjeux de biodiversité des personnels travaillant dans les structures dont vous soutenez l'action.

Vous vous attacherez également à :

- formuler des propositions d'évolution réglementaire concernant l'intervention des architectes dans la conception urbaine et la maîtrise d'œuvre ; vous participerez aux travaux pour la révision de la réglementation sur l'affichage publicitaire pilotés par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ;
- contribuer à la lutte contre l'artificialisation des espaces naturels et agricoles avec les outils réglementaires et les compétences dont votre département ministériel dispose en termes de protection et de préservation du patrimoine et de tutelle de l'architecture, en relation avec le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, avec lequel vous élaborerez un plan de travail conjoint.

Dans le cadre du plan de rénovation thermique, je vous demande de bien vouloir veiller à la formation de l'ensemble des architectes aux thématiques de rénovation thermique du bâtiment, notamment ceux qui sont en charge de l'entretien et de la restauration des monuments historiques, et à celle des entreprises spécialisées, afin de renforcer l'intégration des enjeux d'efficacité énergétique dans la rénovation des bâtiments inscrits, ou classés au titre des monuments historiques ou situés dans des espaces protégés, sans qu'il soit porté atteinte à leur caractère ou à leur apparence. Les institutions et particuliers propriétaires de monuments historiques feront l'objet d'actions de sensibilisation. Cette priorité devra s'articuler avec le respect et la préservation des savoir-faire traditionnels et la conservation du patrimoine.

Dans le domaine de l'énergie, vous inciterez la recherche architecturale, urbaine et paysagère à contribuer au développement des différentes filières d'énergie renouvelable sur tout le territoire national. Vous veillerez à faciliter l'implantation des installations de production d'énergie éolienne dans des conditions qui préservent la valeur culturelle et paysagère des biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial, des monuments historiques et des sites et espaces protégés. Vous proposerez en 2013 une contribution de votre ministère pour participer au développement de ces filières.

Plus généralement, au-delà des engagements découlant de la feuille de route, vous vous attacherez à :

- généraliser la connaissance des enjeux de transition écologique dans le cursus des professions les plus concernées par ces enjeux ;
- favoriser l'intégration de ces enjeux dans les formations continues au sein des chaînes de télévision et des radios et mener des actions de sensibilisation à ces enjeux dans les établissements d'enseignement supérieur relevant de votre ministère via le Plan vert ;
- favoriser le développement, dans l'enseignement artistique et la programmation culturelle des établissements, de nouvelles approches de la relation entre nature et homme ;

- me faire des propositions dans le domaine de la commande publique architecturale et artistique, et sur le « 1 % artistique », pour garantir la soutenabilité environnementale et la durabilité des constructions et des espaces publics, ainsi que des œuvres qui y sont présentées : vous introduirez en 2013 la dimension de développement durable dans les cahiers des charges de la commande publique artistique ;
- inciter les professionnels de la presse écrite à renforcer leur implication pour le recyclage des papiers et l'usage de matières premières recyclées ;
- élaborer avec le concours de la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques, placée auprès de vous, des propositions d'amélioration des règles et pratiques de la maîtrise d'ouvrage publique ;
- adapter et faire évoluer en tant que de besoin la réglementation de l'architecture, des monuments historiques et des espaces protégés à ce titre, en conciliant la préservation du patrimoine, la qualité architecturale et l'évolution des usages, tout en contribuant à la réflexion sur la ville de demain, durable et intelligente ;
- mener en 2013 des travaux sur l'articulation des enjeux de l'Agenda 21 environnemental et de sa composante culturelle découlant de la déclaration de Barcelone de 2004, en pleine association avec les collectivités territoriales, dans le cadre du conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC) dont vous avez engagé la rénovation.

Je vous demande en outre de veiller à la cohérence entre la politique de transition écologique que nous engageons et la négociation de politiques européennes dans votre champ de compétence. Je souhaite également que vous renforciez la formation continue des cadres dirigeants et leur sensibilisation aux enjeux de la transition écologique, afin qu'elle soit portée de manière cohérente par l'ensemble des acteurs publics.

Je vous invite à mobiliser vos services en vue de l'engagement, dès le début de l'année 2013, de l'élaboration de la future stratégie nationale pour la transition écologique, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Elle devra, notamment, traduire le cadre pluriannuel des Conférences environnementales et donner une cohérence d'ensemble à notre action.

A cette fin, vous pourrez particulièrement mobiliser le haut fonctionnaire pour le développement durable (HFDD) de votre ministère.

L'atteinte de ces objectifs concourra à l'engagement de notre pays dans la voie de la transition écologique. Je compte sur votre appui et sur votre mobilisation pour que, dès 2013, nous avancions résolument en ce sens.



Jean-Marc AYRAULT

Le Premier Ministre

Paris, le

23 JAN. 2013

- 102 / 13 / 83

à

Madame la ministre de l'enseignement
supérieur et de la recherche

Objet : lettre de cadrage pour la transition écologique pour l'année 2013

La Conférence environnementale des 14 et 15 septembre derniers a permis de dégager de premières priorités pour engager notre pays dans la voie de la transition écologique. Le séminaire qui a réuni l'ensemble du Gouvernement le 4 décembre a permis de préciser les conditions de mise en œuvre du programme de travail qui en a découlé et d'orienter les thèmes des prochaines conférences annuelles.

Pour ce qui concerne votre département ministériel et pour l'année 2013, je vous demande en premier lieu de veiller à la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition écologique diffusée à l'issue de la Conférence environnementale. Je suis en effet convaincu du rôle majeur que jouent la recherche et l'expertise scientifique dans la compréhension des enjeux de la transition écologique, dans l'information de la société et dans l'éclairage des décisions publiques.

Vous veillerez en particulier :

- à l'élaboration, pour juin 2013, par les alliances Allenvi, Aviesan et Athena, d'un plan d'action conjoint faisant le lien entre prévention, épidémiologie et recherche fondamentale en toxicologie et en éco-toxicologie préventive ;
- à faire participer l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche à l'évaluation du Plan national santé environnement (PNSE) 2 et les organismes de recherche concernés, regroupés au sein des alliances Allenvi et Aviesan, à l'élaboration du nouveau plan PNSE 3, ainsi qu'à la réflexion sur une stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens ;

- au développement de recherches participant à la transition énergétique dans laquelle le Gouvernement est résolument engagé, par des programmes thématiques de l'Agence nationale de la recherche (ANR), notamment « transports durables et mobilité », « villes et bâtiments durables », « systèmes énergétiques efficaces et décarbonés », « biomatières et bioénergies » et par le pilotage, avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, d'une initiative de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie dans le cadre des investissements d'avenir sur des démonstrateurs d'énergie hydrolienne à taille pré-industrielle ;
- à faciliter, dans les domaines du changement climatique, d'une part, et de la biodiversité, d'autre part, l'implication active de la communauté scientifique française dans la consolidation de la connaissance et sa diffusion, notamment au sein du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) et de la Plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les systèmes écosystémiques (IPBES) ;
- à contribuer, aux côtés du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et des autres ministères concernés, à la conception de la future agence de la biodiversité et à la définition du comité national de la biodiversité, en vous attachant à leur bonne articulation avec la communauté scientifique coordonnée au sein de l'alliance Allenvi et avec l'outil que constitue actuellement la Fondation de recherche pour la biodiversité (FRB).

Plus généralement, par ces engagements découlant de la feuille de route, vous vous attacherez, en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, à :


- réaliser un état des lieux des actions existantes intégrant une dimension écologique, environnementale ou de développement durable au sein des formations de l'enseignement supérieur afin d'en tirer des propositions futures ;
- développer la recherche sur les sujets relatifs à la transition écologique et favoriser l'apport de l'expertise scientifique au profit des autorités publiques ;
- soutenir les activités de la recherche appliquée en lien notamment avec les pôles de compétitivité dans le domaine environnemental et les filières industrielles impliquées dans la transition écologique.

Je vous demande en outre de veiller à la cohérence entre la politique de transition écologique que nous engageons et la négociation des politiques européennes dans votre champ de compétence. Je souhaite également que vous renforciez la formation continue des cadres dirigeants et leur sensibilisation aux enjeux de la transition écologique, afin qu'elle soit portée de manière cohérente par l'ensemble des acteurs publics.

Je vous invite enfin à mobiliser vos services en vue de l'engagement, dès le début de l'année 2013, de l'élaboration de la future stratégie nationale pour la transition écologique, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Elle devra, notamment, traduire le cadre pluriannuel des Conférences environnementales et donner une cohérence d'ensemble à notre action.

A cette fin, vous pourrez particulièrement mobiliser le haut fonctionnaire pour le développement durable (HFDD) de votre ministère.

L'atteinte de ces objectifs concourra à l'engagement de notre pays dans la voie de la transition écologique. Je compte sur votre appui et sur votre mobilisation pour que, dès 2013, nous avançons résolument en ce sens.



Jean-Marc AYRAULT

Le Premier Ministre

Paris, le 23 JAN. 2013

- 101 / 13 / SG

à

Madame la ministre des droits des femmes,
porte-parole du Gouvernement

Objet : lettre de cadrage pour la transition écologique pour l'année 2013

La Conférence environnementale des 14 et 15 septembre derniers a permis de dégager de premières priorités pour engager notre pays dans la voie de la transition écologique. Le séminaire qui a réuni l'ensemble du Gouvernement le 4 décembre a permis de préciser les conditions de mise en œuvre du programme de travail qui en a découlé et d'orienter les thèmes des prochaines conférences annuelles.

Pour ce qui concerne votre département ministériel et pour l'année 2013, vous vous attacherez, dans la continuité des décisions prises à l'occasion du comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes, à renforcer la place des femmes dans les instances de gouvernance, dans le secteur public et privé, évolution de nature à favoriser la prise en compte d'enjeux de long terme en matière de développement durable et de transition écologique.

La transition écologique pourra constituer un levier supplémentaire pour développer la logique de parité femmes-hommes, comme prévu dans le cadre du plan d'actions « une troisième génération des droits des femmes : vers une société de l'égalité réelle » dont vous avez la responsabilité. Vous porterez dans ce cadre une attention particulière à l'accès des femmes au potentiel d'emplois que représentent les filières en développement, liées à l'économie verte.

Vous veillerez également, en lien avec le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, à favoriser la mixité dans l'accès aux emplois relevant des dispositifs de prévention des risques ou contribuant à la résilience des territoires. L'ouverture aux femmes des opportunités offertes par les emplois d'avenir dans le domaine de la protection de l'environnement sera également recherchée.

Je vous demande, en outre, de veiller à la cohérence entre la politique de transition écologique que nous engageons et la négociation de politiques européennes dans votre champ de compétence. Je souhaite également que vous renforciez la formation continue des cadres dirigeants et leur sensibilisation aux enjeux de la transition écologique, afin qu'elle soit portée de manière cohérente par l'ensemble des acteurs publics.

Je vous invite également à mobiliser vos services en vue de l'engagement, dès le début de l'année 2013, de l'élaboration de la future stratégie nationale pour la transition écologique, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Elle devra, notamment, traduire le cadre pluriannuel des Conférences environnementales et donner une cohérence d'ensemble à notre action.

A cette fin, je vous invite notamment à désigner sans délai un haut fonctionnaire pour le développement durable (HFDD) au sein de vos services.

L'atteinte de ces objectifs concourra à l'engagement de notre pays dans la voie de la transition écologique. Je compte sur votre appui et sur votre mobilisation pour que, dès 2013, nous avancions résolument en ce sens.



Jean-Marc AYRAULT

Le Premier Ministre

Paris, le 23 JAN. 2013

- 100 / 13 / 86

à

Monsieur le ministre de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt

Objet : lettre de cadrage pour la transition écologique pour l'année 2013

La Conférence environnementale des 14 et 15 septembre derniers a permis de dégager de premières priorités pour engager notre pays dans la voie de la transition écologique. Le séminaire qui a réuni l'ensemble du Gouvernement le 4 décembre a permis de préciser les conditions de mise en œuvre du programme de travail qui en a découlé et d'orienter les thèmes des prochaines conférences annuelles.

Pour ce qui concerne votre département ministériel et pour l'année 2013, je vous demande, en premier lieu, de veiller à la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition écologique diffusée à l'issue de la Conférence environnementale. Pour cela, vous vous attacherez plus particulièrement à :

- étendre l'observatoire de la consommation des espaces agricoles aux espaces naturels et forestiers ; la lutte contre l'artificialisation des espaces agricoles et naturels sera renforcée par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt, prévue au deuxième semestre 2013 ;
- mettre en œuvre, en lien avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, le plan « Abeille » qui sera publié au début de l'année 2013 et accompagner ce ministère dans l'élaboration, d'ici la fin de l'année 2013, d'un plan « pollinisateurs » ;
- affirmer dans les négociations en cours sur la réforme de la Politique agricole commune (PAC) la volonté de la France d'un verdissement ambitieux de l'ensemble de la PAC au service de la biodiversité et de l'environnement : introduction d'un paiement vert, confirmation de la conditionnalité des soutiens et de la mise en œuvre de soutiens couplés en faveur de certaines productions dans le premier pilier, ainsi que de l'amélioration des outils du deuxième pilier pour

mettre en œuvre les mesures agroenvironnementales de façon ambitieuse, assurer l'animation et l'accompagnement nécessaires et encourager les investissements dans les exploitations allant dans le sens de nouveaux modèles agricoles ;

- établir, d'ici mi-2013, un programme national en faveur du développement de l'agriculture biologique, en lien avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et les régions, afin d'atteindre notamment l'objectif national de doublement des surfaces en agriculture biologique d'ici 2017 ; le développement de programmes régionaux sera encouragé en cohérence avec le programme national ;
- engager de manière résolue un plan d'actions pour diminuer fortement l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en définissant des objectifs plus précis sur les filières et les territoires et en encourageant le développement des alternatives (biocontrôle, lutte biologique) selon les orientations validées par le Conseil national d'orientation et de suivi du plan Ecophyto du 9 octobre 2012 ;
- en matière de transition énergétique :
 - étudier sans délai les moyens pour valoriser au mieux la ressource forestière, par le développement du bois énergie, par l'utilisation accrue du matériau bois dans la construction et la rénovation thermique des bâtiments et par le renforcement de la structuration de la filière bois de l'amont à l'aval ; la création d'un fonds bois-carbone sera expertisée par une mission ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie – ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt – ministère du redressement productif dont les conclusions sont attendues pour la fin avril 2013 ;
 - contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et à la réduction du recours aux engrais minéraux par la méthanisation et la production de biogaz ; le plan national biogaz annoncé dans la feuille de route sera complété par un plan azote-énergie-environnement, établi conjointement avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie pour le début 2013.

Je vous demande également de mettre en œuvre les mesures suivantes :

- 1- en matière de reconquête de la biodiversité, en lien avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie :
 - préciser les modalités de partage des avantages liés à l'utilisation des ressources génétiques agricoles ;
 - contribuer au maintien du moratoire sur les OGM actuellement autorisés en Europe ;
 - réviser, dans un sens restrictif, l'arrêté fixant les conditions dans lesquelles les dérogations à l'interdiction d'épandage aérien de produits phytosanitaires pourront être accordées de façon exceptionnelles au plus tard en février 2013 ;

- participer à la mise en œuvre des programmes d'actions prioritaires en matière de rétablissement des continuités écologiques (trames verte et bleue) ;
- associer les établissements publics dont vous avez la tutelle (Office national des forêts – ONF, Institut national de la recherche agronomique – INRA, Centre national de la propriété forestière – CNPF, France Agrimer etc.) à la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) ;
- apporter votre concours à la réalisation, d'ici juin 2013, du bilan de la politique de l'eau de 2006 à 2012 et des actions engagées dans le cadre de la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau ; vous y identifierez spécifiquement l'utilisation de l'eau en agriculture ;

2- en matière de prévention des risques sanitaires environnementaux :

- sous le pilotage du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère des affaires sociales et de la santé, présenter des propositions concrètes sur la qualité de l'air et la qualité des eaux.

3- en matière de financement de la transition écologique et de fiscalité écologique :

- contribuer aux travaux de réforme de la fiscalité écologique, pilotés par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et le ministère de l'économie et des finances. Vous veillerez notamment au renforcement du caractère incitatif de la fiscalité sur les polluants de l'eau, en vue d'une inscription dans le projet de loi de finances pour 2014, afin de réduire l'usage des produits phytosanitaires ;
- contribuer à la réflexion, menée par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et le ministère de l'économie et des finances, sur le lien entre fiscalité et aménagement, aux fins de prévenir l'étalement urbain ;
- appuyer, avec le ministère du redressement productif et le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, l'innovation dans les domaines suivants : énergies renouvelables (biocarburants de deuxième et troisième générations et autres bioénergies), sobriété d'usage des matières premières non renouvelables (chimie verte, recyclage, valorisations de la biomasse etc.).

4- en matière de formation :

- participer activement à l'adaptation des métiers à la transition vers l'économie verte, pilotée par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, dans votre domaine de compétences en mobilisant notamment l'enseignement agricole et la formation continue.

En second lieu, au-delà des engagements découlant de la feuille de route, vous vous attacherez, dans le cadre de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentaire et la forêt prévue pour le second semestre 2013, à :

- développer le potentiel et la diversité de notre agriculture et de nos industries agroalimentaires, en combinant compétitivité économique et préservation de l'environnement ;
- faire évoluer les systèmes de production et filières vers une moindre dépendance aux intrants (pesticides, engrais de synthèse, énergies fossiles, antibiotiques etc.) et proposer des modalités d'organisation et de fonctionnement innovantes pour nos entreprises agricoles (groupements d'intérêt économique et environnemental, développement des moyens de lutte biologique et de biocontrôle) ;
- recenser et promouvoir des pratiques agricoles innovantes.

Dans le domaine de la production agricole, je vous demande de poursuivre vos travaux en matière de diminution de la dépendance de la France vis-à-vis des protéines végétales pour l'alimentation animale, notamment en développant la culture des protéagineux, culture d'intérêt agronomique et environnemental.

En matière agro-alimentaire, vous veillerez à encourager l'innovation et la mise en œuvre de pratiques industrielles plus durables et à développer des actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire. Vous participerez également aux travaux conduits par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie concernant l'information des consommateurs sur les impacts environnementaux des produits alimentaires.

Je vous demande, en outre, de veiller à la cohérence entre la politique de transition écologique que nous engageons et la négociation de politiques européennes dans votre champ de compétence. Je souhaite également que vous renforciez la formation continue des cadres dirigeants et leur sensibilisation aux enjeux de la transition écologique, afin qu'elle soit portée de manière cohérente par l'ensemble des acteurs publics.

Je vous invite à mobiliser vos services en vue de l'engagement, dès le début de l'année 2013, de l'élaboration de la future stratégie nationale pour la transition écologique, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Elle devra, notamment, traduire le cadre pluriannuel des Conférences environnementales et donner une cohérence d'ensemble à notre action.

A cette fin, vous pourrez particulièrement mobiliser le haut fonctionnaire pour le développement durable (HFDD) de votre ministère.

L'atteinte de ces objectifs concourra à l'engagement de notre pays dans la voie de la transition écologique. Je compte sur votre appui et sur votre mobilisation pour que, dès 2013, nous avancions résolument en ce sens.



Jean-Marc AYRAULT

Le Premier Ministre

Paris, le 23 JAN. 2013

- - 99 / 13 / 99

à

Monsieur le ministre du redressement
productif

Objet : lettre de cadrage pour la transition écologique pour l'année 2013

La Conférence environnementale des 14 et 15 septembre derniers a permis de dégager de premières priorités pour engager notre pays dans la voie de la transition écologique. Le séminaire qui a réuni l'ensemble du Gouvernement le 4 décembre a permis de préciser les conditions de mise en œuvre du programme de travail qui en a découlé et d'orienter les thèmes des prochaines conférences annuelles.

Pour ce qui concerne votre département ministériel et pour l'année 2013, je vous demande, en premier lieu, de veiller à la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition écologique diffusée à l'issue de la Conférence environnementale. Pour cela, vous vous attacherez plus particulièrement à :

- 1- soutenir, en lien avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, le développement et la croissance des éco-industries françaises et proposer notamment des actions visant à limiter la concurrence déloyale ou provenant de pays moins vigilants sur les impacts environnementaux et sociaux des produits et des procédés, dans le respect des engagements internationaux de la France et de la réglementation en vigueur ; renforcer le potentiel d'innovation des acteurs français des filières industrielles en développement, positionnées sur les objectifs de transition ; privilégier, à performance environnementale comparable, les technologies offrant le meilleur retour industriel et limitant le renchérissement du coût de l'énergie afin de ne pas affaiblir la compétitivité du tissu industriel national. A ce titre, vous devrez :
 - soutenir, en lien avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, l'innovation compétitive et de rupture et renforcer le tissu industriel français dans les domaines suivants : énergies renouvelables (solaire, éolien, notamment en mer, biocarburants de deuxième et

troisième générations, énergies marines); la sobriété énergétique en particulier dans les transports terrestres, les technologies du bâtiment, ainsi que par les procédés de stockage et de gestion intelligente de l'énergie ; la sobriété d'usage des matières premières (chimie verte, recyclage et valorisation des déchets, gestion de l'eau et assainissement, valorisation de la biomasse, etc.) ; les technologies transversales permettant d'optimiser les usages des ressources de la planète et de préserver ses équilibres (métrologie des milieux, optimisation des procédés, valorisation du CO₂, métiers de la qualité de l'air intérieure et extérieure, etc.) ;

- soutenir, en lien avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, par la coordination des travaux des professionnels, notamment de la Plateforme automobile, et par les actions du Commissariat général à l'investissement (CGI) placé sous mon autorité, les innovations industrielles et leur déploiement pour mettre la France en capacité de développer des véhicules consommant deux litres d'essence aux 100 kilomètres ; poursuivre le travail engagé avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la promotion des technologies de véhicules propres via la prolongation du dispositif bonus-malus pour les véhicules en fonction de leurs émissions de dioxyde de carbone ; conduire la mission conjointe sur les infrastructures de recharge des véhicules électriques ; mener une étude conjointe sur les possibilités de réduction de la part du diesel dans le parc automobile le plus ancien ; soutenir plus généralement les innovations dans les matériels ferroviaires, la construction navale et fluviale et dans les infrastructures de transports ;
 - contribuer à mobiliser et coordonner l'ensemble des acteurs, en particulier la Banque publique d'investissement (BPI), les pôles de compétitivité, les entreprises, les établissements publics de recherche concernés (Commissariat à l'énergie atomique – CEA, Institut français du pétrole Energies renouvelables – IFP EN, Bureau des recherches géologiques et minières – BRGM, etc.), en lien avec le CGI, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ;
 - veiller particulièrement à l'évaluation et à la prise en compte des impacts économiques, notamment en termes de création de valeur en France, mais aussi des impacts environnementaux associés à chacune des technologies et chacun des programmes soutenus ;
- 2- poursuivre le soutien et l'accompagnement des activités du Comité stratégique de filière éco-industries (COSEI), que vous co-présidez avec la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, et appuyer la mise en œuvre des actions de structuration des filières identifiées dans ce cadre, notamment de l'offre française en matière de ville et de bâtiment durables ;
- 3- au-delà des filières des éco-industries, inscrire la transition énergétique dans le programme de travail de chacun des comités stratégiques de filière associés à la Conférence nationale de l'industrie (CNI), qui devront intégrer cette dimension dans leur contrat de filière, afin que les orientations dégagées puissent alimenter les travaux des prochaines Conférences environnementales ;

- 4- soutenir l'innovation et renforcer le tissu industriel de la filière nucléaire en améliorant le cadre de la sous-traitance et en développant les compétences françaises en matière de performance, de sécurité et de démantèlement ;
- 5- participer en lien avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et le ministère de l'économie et des finances à l'identification des outils financiers et réglementaires les plus adaptés à l'implication des petites et moyennes entreprises dans la politique de rénovation thermique des bâtiments, en soutenant leur compétitivité ;
- 6- participer plus largement aux travaux d'évaluation associés aux chantiers ouverts par la feuille de route pour la transition écologique, notamment ceux relatifs à la fiscalité écologique, en tenant compte des spécificités liées aux secteurs électrointensifs et à ceux soumis aux risques de délocalisation, ainsi qu'aux travaux portant sur la définition d'objectifs d'évolution du mix énergétique et sur le financement de la transition écologique ; apporter des éléments d'appréciation sur la dynamique industrielle, la compétitivité de la France et les conditions de conversion écologique des différents acteurs industriels ; contribuer à promouvoir un mécanisme d'inclusion carbone pour les secteurs inclus dans le système d'échange des quotas ;
- 7- étudier, en lien avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, le mode de renforcement des synergies entre les travaux du futur Conseil national de la transition écologique (CNTE) et ceux de la Conférence nationale de l'industrie.

Par ailleurs, vous vous attacherez également à :

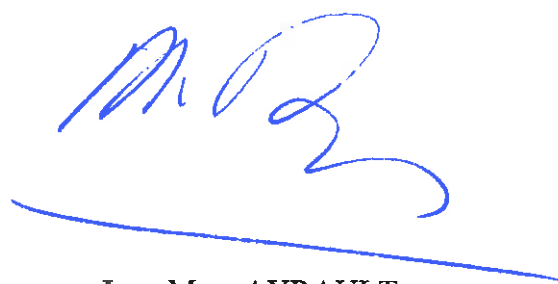
- faciliter l'utilisation des marchés publics comme levier stratégique d'incitation à la transition écologique des activités économiques pour ce qui relève de votre champ de compétences ;
- contribuer, avec le ministère de l'intérieur et le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, aux actions de lutte contre les filières illégales de valorisation des déchets ;
- avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, réfléchir aux incitations possibles pour augmenter les taux de recyclage et d'utilisation de produits recyclés, ainsi qu'à l'impact des décisions réglementaires sur nos entreprises en termes de compétitivité ;
- étudier et proposer les mesures de nature à accélérer et faciliter la prise en compte par les PME des enjeux et objectifs de la transition écologique dans leur stratégie de développement.

Je vous demande en outre de veiller à la cohérence entre la politique de transition écologique que nous engageons et la négociation de politiques européennes dans votre champ de compétence. Je souhaite également que vous renforciez la formation continue des cadres dirigeants et leur sensibilisation aux enjeux de la transition écologique, afin qu'elle soit portée de manière cohérente par l'ensemble des acteurs publics.

Je vous invite également à mobiliser vos services en vue de l'engagement, dès le début de l'année 2013, de l'élaboration de la future stratégie nationale pour la transition écologique, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Elle devra, notamment traduire le cadre pluriannuel des Conférences environnementales et donner une cohérence d'ensemble à notre action.

A cette fin, vous pourrez particulièrement mobiliser le haut fonctionnaire pour le développement durable (HFDD) de votre ministère.

L'atteinte de ces objectifs concourra à l'engagement de notre pays dans la voie de la transition écologique. Je compte sur votre appui et sur votre mobilisation pour que, dès 2013, nous avancions résolument en ce sens.



Jean-Marc AYRAULT

Le Premier Ministre

Paris, le 23 JAN. 2013

- - 9 8 / 1 3 / 00

à

Madame la ministre des affaires sociales et
de la santé

Objet : lettre de cadrage pour la transition écologique pour l'année 2013

La Conférence environnementale des 14 et 15 septembre derniers a permis de dégager de premières priorités pour engager notre pays dans la voie de la transition écologique. Le séminaire qui a réuni l'ensemble du Gouvernement le 4 décembre a permis de préciser les conditions de mise en œuvre du programme de travail qui en a découlé et d'orienter les thèmes des prochaines conférences annuelles.

Pour ce qui concerne votre département ministériel et pour l'année 2013, je vous demande en premier lieu de veiller à la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition écologique diffusée à l'issue de la Conférence environnementale. Pour cela, vous vous attacherez plus particulièrement à :

1) renforcer la coordination entre les politiques de santé et les priorités environnementales :

- vous veillerez à préserver les moyens consacrés aux politiques de santé/environnement dans les agences régionales de santé (ARS), notamment dans les domaines de la lutte contre le bruit, des ondes électromagnétiques, des points noirs d'inégalités environnementales et de la qualité de l'air intérieur ;
- vous encouragerez dès le début 2013 la coopération entre les ARS et les directions régionales de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) sur les politiques de santé environnementale ;
- vous renforcerez les volets environnementaux du plan cancer ;

- vous renforcerez, en lien avec le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, l'articulation entre les politiques menées dans le cadre de la santé publique, de la santé environnementale et de la santé au travail ; dans cette perspective, la mise en cohérence des réglementations environnement/santé publique/santé des travailleurs et de leurs conditions d'application sera renforcée.

2) améliorer la prévention des maladies liées à l'environnement et réduire les inégalités d'exposition :

- vous conduirez d'ici juillet 2013, avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, l'évaluation du plan national santé-environnement (PNSE) 2 et la préparation du PNSE 3 ;
- concernant les risques émergents et plus particulièrement les perturbateurs endocriniens, vous proposerez avant juin 2013, en lien avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et les autres ministères concernés, une stratégie nationale et des propositions d'action pour mieux connaître et encadrer les perturbateurs endocriniens. Un groupe de travail associant l'ensemble des parties prenantes sera mis en place à cet effet ;
- vous formulerez, en lien étroit avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, des propositions concernant la qualité de l'air, intérieur ou extérieur, la prévention des risques liés au bruit et la qualité de l'eau qui seront présentées début 2013 au Conseil national de la transition écologique en cours de constitution. Dans ce cadre, je vous demande notamment de renforcer l'action des ARS en matière de mise en œuvre des politiques liées à l'eau et de réaliser des études d'impact sanitaires dans les périmètres des plans de protection de l'atmosphère, avec spatialisation des « points noirs » en matière de qualité de l'air extérieur.

3) améliorer l'accès à l'information, y compris du grand public :

- vous renforcerez, en lien notamment avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, la mise à disposition du public de manière centralisée, pédagogique et facilement accessible, des principaux avis et études existants produits par les organismes publics (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail – ANSES, Institut national de l'environnement industriel et des risques – INERIS, Institut national de veille sanitaire – INVS, Haut conseil de la santé publique – HCSP etc.) sur les risques, en particulier les risques émergents, ainsi que les résultats des études de biosurveillance dès 2014 ;
- vous participerez à l'amélioration de l'information et de la concertation entre l'ensemble des acteurs concernés (santé, environnement, énergie, agriculture), en mobilisant dans ce but vos services et les établissements publics associés à votre ministère.

Plus généralement, au-delà des engagements découlant de la feuille de route, vous veillerez à :

- rendre obligatoire la mise en place de plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) dans les résidences pour personnes âgées et personnes à besoins spécifiques qui ne disposent pas d'un plan bleu ;
- contribuer à la démarche pilotée conjointement par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt pour la réalisation de diagnostics de qualité des sols des établissements sensibles situés à proximité d'anciens sites industriels ;
- poursuivre et valoriser l'action de la France dans le cadre du programme OMS/CEE-ONU sur transports-santé-environnement, en participant, en lien avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, à la préparation du sommet du programme pan-européen transport-santé-environnement (PPE-TSE) qui se tiendra à Paris en 2014.

Je vous demande en outre de veiller à la cohérence entre la politique de transition écologique que nous engageons et la négociation de politiques européennes dans votre champ de compétence. Je souhaite également que vous renforciez la formation continue des cadres dirigeants et leur sensibilisation aux enjeux de la transition écologique, afin qu'elle soit portée de manière cohérente par l'ensemble des acteurs publics.

Je vous invite enfin à mobiliser vos services en vue de l'engagement, dès le début de l'année 2013, de l'élaboration de la future stratégie nationale pour la transition écologique, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Elle devra, notamment, traduire le cadre pluriannuel des Conférences environnementales et donner une cohérence d'ensemble à notre action.

A cette fin, vous pourrez particulièrement mobiliser le haut fonctionnaire pour le développement durable (HFDD) de votre ministère.

L'atteinte de ces objectifs concourra à l'engagement de notre pays dans la voie de la transition écologique. Je compte sur votre appui et sur votre mobilisation pour que, dès 2013, nous avancions résolument en ce sens.



Jean-Marc AYRAULT

Le Premier Ministre

Paris, le 23 JAN. 2013

- - 97 / 13 / 59

à

Monsieur le ministre de l'économie et des
finances

Objet : lettre de cadrage pour la transition écologique pour l'année 2013

La Conférence environnementale des 14 et 15 septembre derniers a permis de dégager de premières priorités pour engager notre pays dans la voie de la transition écologique. Le séminaire qui a réuni l'ensemble du Gouvernement le 4 décembre a permis de préciser les conditions de mise en œuvre du programme de travail qui en a découlé et d'orienter les thèmes des prochaines conférences annuelles.

Pour ce qui concerne votre département ministériel, je vous demande de piloter, au titre de la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition écologique, les chantiers suivants :

- conjointement avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, les projets de renforcement de la fiscalité écologique, selon la feuille de route pour la transition écologique et en accord avec les objectifs complémentaires énoncés dans le pacte national pour la compétitivité, la croissance et l'emploi. Vous constituerez d'ici fin 2012 un dispositif consultatif permanent qui examinera les mesures fiscales écologiques et fera des propositions précises au Gouvernement, dans les différents domaines où les dispositifs actuels apparaissent insuffisants pour modifier efficacement les comportements. Vous examinerez notamment la question du maintien ou de l'aménagement des taux réduits de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE). Vous travaillerez avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie pour l'intégration, dès le projet de loi de finances pour 2014, d'un premier ensemble de mesures de fiscalité environnementale mettant en œuvre la volonté du Gouvernement de rejoindre la moyenne européenne en matière de fiscalité environnementale ;

- l'inscription dans les missions de la Banque publique d'investissement (BPI), qui pourra se refinancer sur fonds d'épargne, de la mise en œuvre de la conversion écologique du système productif, notamment dans les domaines de la maîtrise de la demande, des énergies renouvelables et des écotechnologies. Le soutien des pouvoirs publics pour les emplois d'insertion, ainsi que la présence de capitaux d'amorçage, s'avèrent aussi nécessaires via la Banque publique d'investissement dont le Président de la République a décidé le 14 septembre dernier qu'elle sera la banque de la transition écologique ;
- conjointement avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, l'élaboration d'un Livre blanc sur le financement de la transition écologique, qui a vocation à préparer les choix du Gouvernement en la matière. Ce Livre blanc devra être finalisé d'ici la fin du premier trimestre 2013, après consultation des parties prenantes, de façon à influencer sur l'agenda européen. Les décisions prises trouveront leur traduction dans les réformes que vous portez en matière de financement de l'économie ;
- conjointement avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et le ministère de la justice, la révision du dispositif législatif et réglementaire applicable aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale. Vous défendrez également en lien avec le ministère des affaires étrangères une meilleure prise en compte des principes de la responsabilité sociale et environnementale (RSE) des entreprises dans les enceintes européennes et internationales. La contribution particulière des entreprises de l'économie sociale et solidaire doit également être valorisée ;
- la défense, au sein des institutions financières internationales, de la priorité à donner aux investissements inscrits dans des stratégies globales de durabilité. Elle s'appuiera en cela sur les lignes directrices existantes (Banque mondiale, BEI, etc.) et les travaux des investisseurs de long terme, pour faire progresser les nécessaires investissements dans les infrastructures énergétiques et de transport les plus sobres en énergie et en carbone et résilientes aux conséquences du dérèglement climatique ;
- en lien avec le ministère des affaires étrangères, la promotion de la transition écologique dans la politique d'aide au développement notamment dans l'action de l'Agence française de développement (AFD) et du Fonds européen de développement, en particulier en matière de climat et de biodiversité. En matière agricole et de sécurité alimentaire, la promotion des régulations et des projets favorables à l'agriculture durable, en particulier la modernisation de la petite agriculture familiale promue par la *Food and Agriculture Organization* (FAO), sera une priorité. Dans le cadre de la révision régulière de ses doctrines sectorielles, l'AFD renforcera la dimension développement durable d'ores et déjà intégrée dans son plan d'orientation stratégique. Elle intégrera, en coordination avec ses homologues internationales, des critères de RSE dans les appels d'offres et fera progresser ses méthodologies d'évaluation, notamment en matière d'impact sur le climat et la biodiversité. Dans le cadre de l'évaluation et de la transparence de l'aide au développement française, l'accent sera porté sur la qualité des indicateurs liés au développement durable.

En outre, vous contribuerez à :

- la transition énergétique, en apportant au débat sur celle-ci l'expertise de vos services afin d'éclairer les enjeux économiques et financiers, ainsi qu'en termes de compétitivité, des différents choix qui se présentent à nous et en donnant votre concours à l'atteinte des objectifs du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi en matière d'énergie ;
- l'orientation d'une partie des recettes de la taxe sur les transactions financières affectée au financement de l'aide au développement vers le domaine de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique. En outre, en lien avec le ministère des affaires étrangères, vous veillerez à concrétiser les avancées enregistrées dans les enceintes internationales concernant la mise en place d'une taxation internationale des transactions financières dont une partie du produit pourrait notamment abonder la solidarité internationale et l'action concertée en matière de développement durable. Vous contribuerez également aux réflexions engagées sur l'architecture du financement dans le domaine de l'environnement, notamment l'articulation entre le futur fonds vert pour le climat et les fonds existants ;
- la lutte contre le changement climatique, à la fois aux niveaux européen (fixation d'objectifs de réduction d'émission de - 40% en 2030 et - 60% en 2040, accompagnée de l'expérimentation d'un mécanisme d'inclusion carbone aux frontières de l'Union européenne) et national, que ce soit par les orientations données au soutien à l'innovation, l'efficacité énergétique des bâtiments (nouveaux outils de financement de la rénovation thermique dans le bâtiment résidentiel, y compris par le développement du tiers-investisseur, réforme des dispositifs fiscaux incitatifs, comme le crédit d'impôt développement durable, dans le sens d'une plus grande efficacité économique et environnementale, amélioration de l'efficacité énergétique du parc immobilier public) et le développement de filières d'énergies renouvelables compétitives ;
- la reconquête de la biodiversité, en mettant en œuvre les décisions du Gouvernement en matière de fiscalité des biocarburants, en renforçant les outils de mise en œuvre et d'évaluation, en lien avec les associations de consommateurs, du plan Ecophyto, en intégrant l'objectif de freiner l'artificialisation des sols aux évolutions de la fiscalité de l'aménagement et en promouvant un verdissement ambitieux de la politique agricole commune (PAC) ;
- l'information, en lien avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, des consommateurs sur les impacts des produits sur l'environnement, notamment en termes de risques sanitaires environnementaux, et la sincérité des allégations environnementales, en tenant compte des impacts sur la compétitivité de nos entreprises et dans le respect des règles du commerce international ;
- la prévention des risques sanitaires environnementaux en participant à l'élaboration d'une stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens et en favorisant l'information du consommateur sur les risques émergents.

En accord avec les principes de la gouvernance environnementale, associant l'ensemble des parties prenantes, vous consulterez en particulier les entreprises, les

représentants des salariés, les acteurs associatifs dans le domaine de l'environnement ainsi que les associations de consommateurs.

Au-delà des engagements découlant de la feuille de route, vous vous attacherez à :

- poursuivre le développement des entreprises d'insertion et de l'économie sociale et solidaire, alliant efficacité économique, développement local et insertion sociale, dans les filières vertes, notamment les circuits courts au moyen de financements accordés par la Banque publique d'investissement ;
- prendre en compte la dimension environnementale et sociale dans les financements de projets à l'international (COFACE compte Etat) ;
- appuyer, en lien avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, la mise en place d'une tarification de l'énergie à la fois juste, efficace et couvrant les coûts ;
- favoriser, en lien avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, les changements de comportement de nos concitoyens par un déploiement des compteurs communicants dans l'électricité comme le gaz, outils indispensables de la nécessaire prise de conscience par les consommateurs des vrais prix de l'énergie et de la maîtrise de leur consommation, selon des modalités de ce déploiement favorables pour l'ensemble des parties.

Je vous demande en outre de veiller à la cohérence entre la politique de transition écologique que nous engageons et la négociation de politiques européennes dans votre champ de compétence. Je souhaite également que vous renforciez la formation continue des cadres dirigeants et leur sensibilisation aux enjeux de la transition écologique, afin qu'elle soit portée de manière cohérente par l'ensemble des acteurs publics.

Je vous invite également à mobiliser vos services en vue de l'engagement, dès le début de l'année 2013, de l'élaboration de la future stratégie nationale pour la transition écologique, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Elle devra, notamment, traduire le cadre pluriannuel des Conférences environnementales et donner une cohérence d'ensemble à notre action.

A cette fin, vous pourrez particulièrement mobiliser le haut fonctionnaire pour le développement durable de votre ministère.

L'atteinte de ces objectifs concourra à l'engagement de notre pays dans la voie de la transition écologique. Je compte sur votre appui et sur votre mobilisation pour que, dès 2013, nous avancions résolument en ce sens.



Jean-Marc AYRAULT

Le Premier Ministre

- - 96 / 13 / 00

Paris, le 23 JAN. 2013

à

Madame la garde des Sceaux, ministre de la justice

Objet : lettre de cadrage pour la transition écologique pour l'année 2013

La Conférence environnementale des 14 et 15 septembre derniers a permis de dégager de premières priorités et un programme de travail substantiel pour l'année 2013 pour engager résolument notre pays dans la voie de la transition écologique. Le séminaire qui a réuni l'ensemble du Gouvernement le 4 décembre a précisé ses conditions de mise en œuvre et orienté les thèmes des prochaines conférences annuelles.

Pour ce qui concerne votre département ministériel et pour l'année 2013, je vous demande, en premier lieu, de veiller à la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition écologique diffusée à l'issue de la Conférence environnementale. Pour cela, vous voudrez bien apporter votre concours à la mise en place d'une « plate-forme d'actions globale pour la responsabilité sociale et environnementale (RSE) ». Vous mènerez conjointement avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et le ministère de l'économie et des finances, et dans la perspective que j'ai annoncée de révision rapide du cadre normatif de la RSE issu de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement en ce qui concerne l'obligation de rapport extra-financier faite aux entreprises :

- la modification du décret du 24 avril 2012, afin d'améliorer l'exercice de « reporting » des informations extra-financières pour l'ensemble des entreprises ;
- la publication de l'arrêté relatif aux organismes tiers indépendants ;
- la mise à l'étude de la suppression de la distinction dans les informations à fournir selon qu'il s'agit d'entreprises dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé (sociétés cotées) ou non, résultant de la loi du 12 juillet 2010 modifiée.

En matière de reconquête de la biodiversité, je souhaite que vous preniez part aux différents travaux de mise en place du régime juridique de l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages issus de leur utilisation (APA) pilotés par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, en menant notamment :

- une expertise des modalités de sanction des utilisateurs français de ressources génétiques et de savoirs traditionnels, en cas d'acquisition effectuée en violation des législations étrangères ;
- une expertise des sanctions applicables, en cas de violation de la législation française ;
- une expertise de la possibilité d'introduire en droit français de nouvelles servitudes conventionnelles à vocation environnementale ou des obligations réelles, ou des outils juridiques alternatifs, en lien avec les réflexions organisées par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie à partir des recommandations du rapport parlementaire sur la biodiversité confié à Mme Gaillard.

Toujours en matière de reconquête de la biodiversité, je vous demande de bien vouloir mobiliser les établissements publics d'enseignement de votre ministère (l'Ecole nationale de la magistrature) pour y renforcer les formations des magistrats concernant les atteintes à l'environnement.

Au-delà des engagements découlant de la feuille de route, vous vous attacherez, au cours de l'année 2013, à :

- sensibiliser les procureurs à la nécessité d'apporter une réponse pénale cohérente et rigoureuse aux infractions environnementales ;
- poursuivre les travaux visant à l'articulation des procédures de la police de l'eau et de la nature ;
- veiller, en matière de rénovation énergétique des logements, en lien avec le ministère de l'égalité des territoires et du logement et le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, à mettre en place des mesures permettant de favoriser les travaux dans les copropriétés ; sensibiliser les syndicats de copropriété aux enjeux de cette rénovation énergétique.

Par ailleurs, je ne verrais que des avantages à ce que vous puissiez me présenter, lorsque les réflexions que vous avez engagées auront abouti, un projet de loi autonome ou des propositions de dispositions législatives permettant de créer, dans le code civil, des articles reconnaissant le « préjudice écologique », dans le prolongement de la jurisprudence de la Cour de cassation, et réglant les questions juridiques posées par sa mise en œuvre par le juge de la responsabilité.

Je vous demande en outre de veiller à la cohérence entre la politique de transition écologique que nous engageons et la négociation de politiques européennes dans votre champ de compétence. Je souhaite également que vous renforciez la formation continue des cadres dirigeants et leur sensibilisation aux enjeux de la transition écologique, afin qu'elle soit portée de manière cohérente par l'ensemble des acteurs publics.

Enfin, vous vous attacherez également à mobiliser vos services en vue de l'engagement, dès le début de l'année 2013, de l'élaboration de la future stratégie nationale pour la transition écologique, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Elle devra, notamment, traduire le cadre pluriannuel des Conférences environnementales annuelles et donner une cohérence d'ensemble à notre action.

A cette fin, vous pourrez particulièrement mobiliser le haut fonctionnaire pour le développement durable (HFDD) de votre ministère.

L'atteinte de ces objectifs concourra à l'engagement de notre pays dans la voie de la transition écologique. Je compte sur votre appui et sur votre mobilisation pour que, dès 2013, nous avançons résolument en ce sens.



Jean-Marc AYRAULT

Le Premier Ministre

Paris, le

23 JAN. 2013

- - 9 5 / 1 3 / 39

à

Monsieur le ministre de l'éducation
nationale

Objet : lettre de cadrage pour la transition écologique pour l'année 2013

La Conférence environnementale des 14 et 15 septembre derniers a permis de dégager de premières priorités pour engager notre pays dans la voie de la transition écologique. Le séminaire qui a réuni l'ensemble du Gouvernement le 4 décembre a permis de préciser les conditions de mise en œuvre du programme de travail qui en a découlé et d'orienter les thèmes des prochaines conférences annuelles.

Pour ce qui concerne votre département ministériel et pour l'année 2013, je vous demande en premier lieu de veiller à la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition écologique diffusée à l'issue de la Conférence environnementale. Pour cela, je vous demande, prioritairement :

- d'engager, dans le cadre de la généralisation de l'éducation au développement durable, un plan de sensibilisation et d'information sur la biodiversité tout au long de l'enseignement scolaire renforçant la prise en compte transversale de cet enjeu dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement, dans l'offre de formation des enseignants, dans les projets des écoles et des établissements scolaires. Dans ce domaine, vous organiserez un recueil national des initiatives éducatives exemplaires en faveur de la biodiversité prises dans toutes les académies, en partenariat avec les services de l'État, les collectivités territoriales et les associations, les agences publiques ou les organismes scientifiques. Vous pourrez, en tant que de besoin, faire appel aux services du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ;

- d'impliquer fortement votre département ministériel dans les travaux, pilotés par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, relatifs aux formations technologiques et professionnelles pour l'innovation et la compétitivité, en particulier dans les filières industrielles en développement liées à l'économie verte, ainsi qu'à l'adaptation des métiers et des emplois liés à la transition écologique de l'ensemble des secteurs d'activité. Dans ce cadre, vous prendrez en compte, en particulier, les problématiques spécifiques liées à la transition énergétique dans les réflexions sur les transitions professionnelles, dans le prolongement de la Conférence sociale, ainsi que le développement de formations professionnelles concernant le génie écologique ;
- de participer, dans la limite de votre domaine de compétence, aux travaux de la plate-forme d'actions globale pour la responsabilité sociale et environnementale (RSE) qui sera mise en œuvre en 2013 ;
- d'apporter votre concours au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie pour l'évaluation du deuxième plan national santé environnement (PNSE 2) qui arrive à échéance en 2013 et la préparation du PNSE 3, pour ce qui concerne notamment le diagnostic des écoles construites sur d'anciens sites industriels susceptibles d'être pollués.

Plus généralement, au-delà des engagements découlant directement de la feuille de route, vous vous attacherez à :

- contribuer, également, à la prise en compte des enjeux de la transition écologique dans le cadre des projets associant des collectivités locales et les services déconcentrés de votre ministère, pour la construction et la mise en service de nouveaux équipements scolaires ;
- développer des modalités de reconnaissance dans les académies des projets d'écoles et d'établissements scolaires mettant en cohérence, dans une démarche éducative globale de développement durable, les enseignements, la vie scolaire, la gestion et la maintenance de la structure scolaire et son ouverture sur l'extérieur par des partenariats nationaux et locaux afin de soutenir la transition écologique.

Je vous demande, en outre, de veiller à la cohérence entre la politique de transition écologique que nous engageons et la négociation de politiques européennes dans votre champ de compétence. Je souhaite également que vous renforciez la formation continue des cadres dirigeants et leur sensibilisation aux enjeux de la transition écologique, afin qu'elle soit portée de manière cohérente par l'ensemble des acteurs publics.

Je vous invite également à mobiliser vos services en vue de l'engagement, dès le début de l'année 2013, de l'élaboration de la future stratégie nationale pour la transition écologique, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Elle devra, notamment, traduire le cadre pluriannuel des Conférences environnementales et donner une cohérence d'ensemble à notre action.

A cette fin, vous pourrez particulièrement mobiliser le haut fonctionnaire pour le développement durable (HFDD) de votre ministère.

L'atteinte de ces objectifs concourra à l'engagement de notre pays dans la voie de la transition écologique. Je compte sur votre appui et sur votre mobilisation pour que, dès 2013, nous avançons résolument en ce sens.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Ayrault', with a horizontal line underneath it.

Jean-Marc AYRAULT